

*Contribution à l'histoire de 3 villages
Ivoz, Ramet et Ramioul
(entité de Flémalle)*

par Alphonse Delagoen



Ivoz-Ramet

L'entre deux guerres
de 1919 à 1939
deuxième partie

**La vie sociale, politique et les grands événements
ayant marqués cette période**

En préambule

Il n'existe pratiquement pas d'ouvrage décrivant l'histoire des 3 villages de l'ancienne commune d'Ivoz-Ramet.

Elle était composée de trois seigneuries dont le territoire a été rassemblé, à la fin de l'ancien régime, sous l'autorité de la république française, en une seule commune qui sera dénommé Ramet, ensuite Ramet-Yvoz, puis Yvoz-Ramet au 19e siècle, et enfin Ivoz-Ramet, sous l'ère du Bourgmestre Marcel Séré, après la guerre 1940-1945.

En remontant le temps, on trouve dans les archives de l'état ou de familles, ainsi que dans certaines revues et chroniques, des bouts d'histoires, avec des mentions de personnages.

Il me semble intéressant, pour la bonne connaissance de notre passé, de les rassembler et de les développer par d'autres recherches et de précisons sur les faits.

Je n'ai, que la prétention d'avoir mis en valeur, certains écrits du passé. Je les propose à la lecture des personnes intéressées par l'histoire.

On ne le dira jamais assez, conserver les traces du passé est important. D'eux nous pouvons envisager notre futur, en toute connaissance de cause, des erreurs déjà commises.

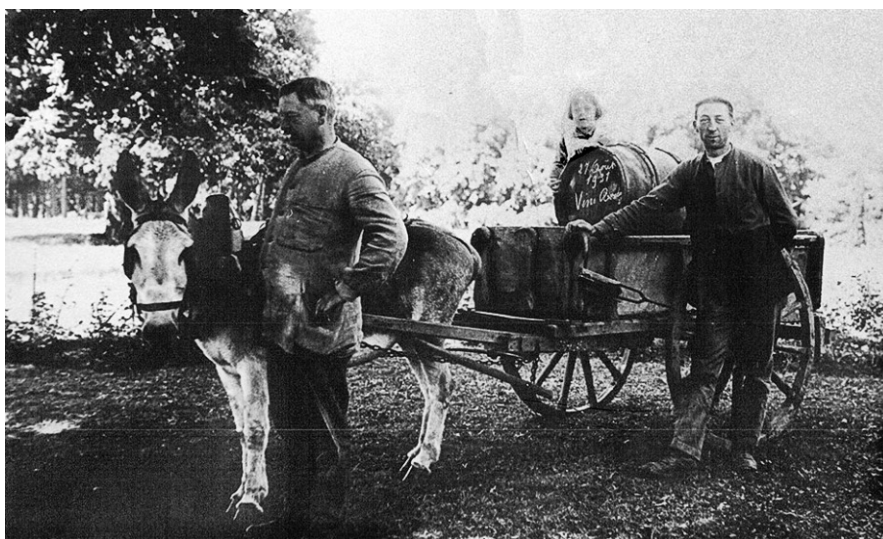
Alphonse Delagoen

L'entre deux guerres

de 1919 à 1939

deuxième partie

**La vie sociale, politique et les grands événements
ayant marqués cette période**



Le marchand de vin !

Deux images avec les mêmes personnages, provenant pour celle du dessus, de la collection d'André Wilmotte, et de l'autre de la collection d'Alexandre Nivarlet, Imprimeur et Conseiller communal. On aperçoit 3 personnages qui posent pour le photographe. On lit sur la cuve "Vin ou Vini" daté du 27 août 1931.

D'après mes notes prises lors du Scan des photos, dans les 2 cas on m'a dit que c'était M. Bovy, sans plus de précision sur les personnages. Si quelqu'un sait ?

Je commence cette deuxième partie, par reprendre, les écrits que j'avais déjà réalisés, à la Commission Historique, après le décès de Suzanne Deleau. Je les ai adaptés et améliorés, au moment présent.

DÉCEMBRE 1930 - UNE CATASTROPHE DUE AUX POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES

Du 1er au 5 décembre 1930 alors que le brouillard recouvre une grande partie de la Belgique, une inversion de température à 70-80 m de hauteur, se produit dans la vallée de la Meuse, entre Huy et Jemeppe-sur-Meuse. Cette section du val mosan, au milieu de laquelle se trouve Engis, constitue un bassin industriel fort important et abrite de nombreuses usines utilisant la combustion du charbon.

La vallée connaît alors des conditions anticycloniques, une température de 1 à 2°C, un très faible vent (1 à 3 km/h), une accumulation de gaz et de particules de suie. Le brouillard persistant maintient au niveau du biotope humain les particules fines en suspension dans l'air et les particules de dioxyde de soufre (SO₂) produites par les industries ; hommes et animaux ne peuvent que les respirer...

Les dégâts sont quasiment immédiats : dès le troisième jour, des milliers de personnes sont atteintes de troubles respiratoires (irritation de la gorge, douleurs dans la poitrine, quintes de toux, respiration difficile, augmentation de l'adrénaline, nausées, vomissements). Plus de soixante personnes, âgées de 20 à 80 ans, souffrant d'affections cardiaques ou pulmonaires, décèdent en deux jours soit : à Jemeppe-sur-Meuse 9 décès, à Flémalle-Grande 5, à Flémalle-Haute 9, à Engis 14, à Amay 4, à Seraing 12 et à Yvoz-Ramet 7.⁽¹⁾

CIRCULATION



CYCLONIQUE ANTI-CYCLONIQUE

Phénomène que nous connaissons encore !

La Météo actuelle dit parfois : "ne pas sortir pour les personnes sensibles"

Ce drame suscite immédiatement une violente émotion au niveau local, national et international ; les journaux parlent de « mort noire », de « Vallée de la Mort », de « brouillard homicide » (le soir du 11 décembre 1930 - voir ci-contre - source KBR).

Dès le 6 décembre, une enquête judiciaire est ouverte et un comité d'experts nommé pour déterminer les mécanismes des accidents. Les dix autopsies pratiquées révèlent la présence de mucosités dans la trachée et les bronches, des œdèmes pulmonaires et des hémorragies, mais pas de signe d'empoisonnement systémique.

Les résultats de l'expertise sont publiés en 1931 dans le Bulletin de l'Académie Royale de Médecine de Belgique. Ce rapport constitue un point de repère dans l'histoire de la pollution de l'air, car c'est la première fois qu'est établie scientifiquement la démonstration de la mortalité et des maladies engendrées par la pollution de l'air. Il identifie les mécanismes du brouillard hivernal, l'inversion de température, les résultats de la combustion du charbon, les sujets à risques et il prédit de futurs désastres... «

Si les mêmes conditions se trouvent réunies, les mêmes accidents se reproduiront. Si un désastre survenait à Londres dans des conditions analogues, on aurait à déplorer 3.179 morts immédiates ».

Ces prédictions vont malheureusement être confirmées par les faits : en 1952, Londres va subir un épais brouillard du 5 au 9 décembre; en trois mois, on va compter 12000 décès supplémentaires à la mortalité normale. Ce drame a eu une forte répercussion dans la littérature scientifique. Au plan local, Engis est devenue l'une des communes les plus surveillées quant à la pollution, mais les événements de 1930 sont peu à peu tombés dans l'oubli.⁽¹⁾

La littérature, sur le sujet, n'est pas difficile à trouver sur l'internet, pour les curieux voir les écrits : « Le brouillard mortel de la vallée de la Meuse » (décembre 1930). Naturalisation de la catastrophe" Alexis Zimmer.

Sur la page suivante, je vous montre un extrait d'un périodique illustré (Illustration 1931) par la visite Royale, ainsi que d'un enterrement à Engis. Transport funèbre avec orchestre devant le corbillard tirés par 2 chevaux.

Le Soir du 11 décembre 1930

« LA VALLÉE DE LA MORT »

Les décès d'Engis et de Flémalle offraient assez d'incertitude angoissante et les récits de cette affreuse histoire ne paraissaient pas devoir être amplifiés par l'imagination des reportages. Pourtant, le « Daily Herald » et quelques autres journaux étrangers y trouvent un prétexte à littérature. Le journal anglais a découvert des « rescapés » de la catastrophe et les a interviewés. L'un d'eux a assisté, du haut d'une falaise, à l'arrivée des nuages délétères; c'était, dit-il, une vision futuriste, les nuées amoncelées descendirent sur des femmes et des hommes sains et les engloutirent. Le reporter du « Daily Herald » s'est souvenu du « Mont Pelé » de la Martinique. Les populations appellent le brouillard la « mort jaune » et les titres du journal annoncent la tragédie de la « Vallée de la Mort ». Puis, il y a le petit couplet national, et les savants belges vont faire un appel à la science britannique et aux experts anglais pour élucider le mystère. Enfin, le journal dit que la police veut diminuer l'importance du désastre. On « romance » les faits-divers comme on « romance » l'histoire.

(1) Source : <https://curieuseshistoires-belgique.be/la-premiere-catastrophe-ecologique-en-belgique/>



VISITE ROYALE

La reine a tenu à aller en hâte réconforter ses sujets.



LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES A ENGIS

Près de 70 personnes ont succombé, intoxiquées par le brouillard.

(Photo RAP.)

Plus récemment, en 2017, Alexis Zimmer (Maître de conférences Histoire et politique de la santé et de l'environnement aux 19e et 20e siècles à la faculté de médecine), a écrit un nouvel ouvrage⁽²⁾. Voici des extraits, ils sont "libre de droits" (si le but n'est pas commerciale, ce qui est le cas ici). Ils décrivent des témoignages poignants, qu'il a recueilli :

" Le mercredi 3 décembre, au lieu-dit Engihoul, non loin de la commune d'Engis, sur la rive droite de la Meuse, un couple de fermiers accompagné de quelques ouvriers agricoles bat le grain à la machine. Une odeur âpre leur brûle la gorge. Des quintes de toux surviennent. On crache noir, on crache jaune. La matière expectorée est « comme sucrée ». Sur la rive d'en face, le facteur de la commune d'Engis effectue sa tournée, bouche et nez recouverts d'un mouchoir imbibé d'eau de Cologne. Dans la nuit de mercredi à jeudi, une paysanne témoigne : « Je me trouvais dans la chambre à coucher. La porte et toutes les fenêtres du corps de logis étaient fermées. Mon mari et moi, on ne pouvait pas dormir, on se sentait pas bien. J'ai entendu un bruit anormal dans l'étable où il y avait sept vaches. Je me suis levée pour voir ce qu'il se passait. Arrivée dans l'étable, j'ai vu que les bêtes avaient des suffocations. J'ai appelé mon mari et je lui ai dit et puis lui même a pu voir ce qu'il se passait. Alors, nous avons tout de suite téléphoné à un vétérinaire qui nous a ordonné de transporter sur le-champ nos bêtes en dehors de la partie atteinte par le brouillard, plus haut, principalement sur les hauteurs. Malheureusement, trois de nos bêtes âgées d'un an étaient tellement malades que sur avis du vétérinaire et pour qu'elles soient encore propres à la consommation, mon mari a dû les abatre dans l'étable même. Nous avons fait tout ce qui est humainement possible pour soulager les animaux. À l'intérieur de l'étable, trois bonbonnes d'oxygène avaient été ouvertes. À la porte d'entrée de l'étable, un feu fut allumé dans l'espoir d'écarter le danger. » Non loin de là, un éleveur porcher. Sa poitrine l'opresse, et d'un rien, il s'essouffle. Ses pores suffoquent; un douloureux râle accompagne leur respiration. Il les abat un à un, et ainsi de l'intégralité de son cheptel. Dans le même temps, les hôpitaux de la région reçoivent les premiers « malades du brouillard ». L'hécatombe ne fait que commencer.

Opaque et irrespirable. L'après-midi du jeudi 4 décembre, à Flémalle-Haute, Jean Ferdinand, ancien mineur de soixante-neuf ans, se rend chez son coiffeur, à quelques encablures de la petite maison ouvrière où il vit avec sa femme. Pressé par cette masse opaque, son pas est plus rapide qu'à l'ordinaire. À son retour, il confie à sa femme : « J'ai du feu dans la poitrine. » Il est alors pris de vertiges, de nausées. Le médecin, à son arrivée, lui administre une médication supposée calmer ses douleurs et enrayer ses vomissements. Louise Damas, vingt ans, a passé son après-midi à Liège. En début de soirée, aux alentours de dix-huit heures, elle regagne la maison de ses parents sur les hauteurs de la rive gauche, à Engis, juste derrière le talus supportant la voie ferrée qui traverse la commune. Elle peine à rejoindre sa demeure. Il lui était rarement arrivé d'effectuer la courte ascension qui la conduit chez elle le souffle aussi court et douloureux. Enfin, arrivée à la maison familiale, haletante : « J'ai la tête qui tourne. » Elle aussi est prise de vertiges et de nausées. Ses parents l'alitent. Le médecin est averti. À son arrivée, il lui administre « une piqûre » pour la soulager des douleurs qui l'assaillent. Ce n'est pas la première fois, aujourd'hui, qu'il est sollicité pour soigner ce type de symptômes. La nuit tombe sur la vallée. Louise gémit et se plaint des douleurs tenaces qu'elle ressent au niveau de la poitrine.

Dehors, le brouillard persiste. Vendredi matin, alors que les premières lueurs du jour peinent à se frayer un chemin, elle rend son dernier souffle. Jean, quant à lui, n'a pas fermé l'œil de la nuit. Au lever du jour, les symptômes n'ont pas faibli. Dans l'après-midi, malgré la médication, malgré les prières, l'ancien mineur, à bout de forces, meurt. Ils sont déjà des dizaines à connaître le sort de Jean et de Louise.

(2) Alexis Zimmer, Brouillards toxiques. Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête, Bruxelles, Zones sensibles, 2017, 263 pages.

Dans les communes touchées par cette vague de décès les habitants se calfeutrent, bouchent toute entrée d'air, tout interstice. Ils chauffent leur intérieur plus qu'à l'habitude, afin d'y dissoudre le brouillard funeste qui parfois s'y engouffre. Ils évitent toute sortie. Des bestiaux, qui n'ont pu rejoindre les hauteurs environnantes, meurent dans d'étranges suffocations. Leurs cadavres gisent dans les étables, la langue pendante, l'estomac gonflé, les membres écartés, le corps comme à deux doigts de rompre. Samedi matin, il leur est enfin donné d'apercevoir la clarté du jour. Le brouillard a disparu...

Je n'ai pas trouvé, sur Yvoz-Ramet, le nombre des animaux qui y seraient morts. En ce qui concerne, les décès, il n'y a pas non plus de liste, mais j'ai pu lire dans les registres les personnes décédées dans cette période. Il y a des habitants jeunes et plus âgés, mais aucune comparaison n'est possible avec la mortalité normale ... Il ne faut pas oublier que l'on cite que 5 ou 7 personnes concernées ...



Le Brouillard sur la vallée de la Meuse à Chokier.

Avec la pollution, "le brouillard peut tuer !" et cependant, il peut être un complément de choix dans les photos de paysages. Une photo issue de mes anciennes diapositives. A l'époque je n'avais pas un appareil perfectionné, il manque de pixels à cette photo prise depuis le plateau des Trixhes. Le Château de Chokier est à ce moment, en état. J'espère qu'il sera réparé.

PRO JUSTITIA AU CODE FORESTIER (registre de Ramet-Yvoz de 1920 à 1942)

Un registre des procès-verbaux tenus pendant ces années, par le GARDE FORESTIER OSCAR GUILLAUME JOSEPH GRÉGOIRE, né à Andenne le 11 mars 1877 et s'occupant du triage de Ramet-Yvoz. Il était garde de l'Administration Forestière de l'Etat, dénomination à cette époque. Cet agent assermenté dresse, comme son devoir lui indique, des procès-verbaux, de ses constats, lors de ses tournées d'inspection. Les délits sont : soit forestier, où soit relatif à la pêche, où à la chasse. Il tient un registre, pendant cette période de vie active.

Les procès-verbaux doivent être "affirmés" par le Bourgmestre, du moins cette mesure va jusqu'en 1928. Après, le garde signe seul (certainement comme officier de police judiciaire). Les PV sont signés d'abord par le Bougmestre Guillaume Dubois, ensuite par Théophile Houba.

Le registre, dont j'ai copie, a été conservé par Mme Stienneon Fairon et elle l'a certainement obtenus de Philippe Renault, un des derniers agents techniques des eaux et Forêts⁽³⁾.

Le code forestier est en Belgique aujourd'hui régionalisé ; le code forestier wallon qui datait de 1854 et était essentiellement axé sur les aspects commerciaux de la forêt a été entièrement toiletté et complété. Sa nouvelle version a été adoptée, plus de 150 ans après la précédente par le Parlement wallon le 15 juillet 2008, après presque 10 ans de discussions. Il priorise clairement le développement et la protection de la multifonctionnalité de la forêt, dans un objectif de "développement soutenable de la filière bois et des habitats forestiers", autrement dit pour favoriser la diversité des espèces.

Ce registre, nous rapportent des histoires, des situations et des événements de l'époque. Que l'on soit pauvres ou riches, le traitement, souvent sévère et rapide est le même pour tous.

(3) - Oscar Grégoire a été remplacé sur le triage, en 1942, par Oscar Linotte qui en a assuré la charge seulement quelques années. Par après, c'est Joseph Collin qui a eu le triage de Ramet avant de le céder en 1950 à Jean Lambotte. C'est en 1970, à son décès, que ce dernier a été remplacé par Philippe Renault. La maison du garde occupée par la famille Grégoire existe toujours, à côté de l'appendice de la rue Fays, à droite en montant la rue. C'est une fille Lambotte qui l'occupe toujours. Philippe Renault est né à Sart-Eustache le 8 mai 1944 est décédé à Ivoz-Ramet, en février 2010.

Par respect pour les familles des justiciables, même s'il y a prescription, nous n'allons pas citer les noms en entier des citoyens, ayant commis de graves délits. Par contre les petits délits, au code forestier nous donnent des renseignements sur les gens, leur métier ... C'est une leçon de vie, celle de nos ancêtres, mais aussi un reflet de la société du moment.

1 - DÉLITS FORESTIERS

LE 21 DÉCEMBRE 1920 - "... Nous avons vu que l'on venait de couper récemment dans lesdits bois, à l'aide d'un instrument tranchant, des beaux montants "verts" dans un taillis de douze ans, essences hêtre et charme. Nous suivîmes les trainées que ceux-ci avaient laissées sur la neige qui nous conduisirent à la maison du nommé Marsin Jean Joseph Julien, 48 ans, manoeuvre, domicilié à Ramet section les Thiers. Interpellant et parlant à l'épouse de ce dernier, la nommée Hyzette Léontine ménagère, 46 ans ... a avoué qu'elle venait d'aller les chercher ... J'estime le délit commis à deux francs représentant une charge à dos ..." Comme quoi, on ne badine pas avec la loi, même si on coupe le bois en vue de cuire son pain.

LE 7 JANVIER 1921 - "... Quand vers six heures et demie du matin, je vis arriver un homme qui voulut prendre des bottes de viloutes (...la fine ramille servant à faire la hourette ou la viloute, une sorte de fagots de brindilles) puis il se dirigea où le piquet restant se trouvait, voulut le charger, mais comme celui-ci était trop lourd, il dû le laisser retomber sur place et il sortit du bois où j'étais en embuscade. L'interpellant sur son identité et sur quoi il se trouvait dans les bois la nuit, il m'a répondu qu'il n'était pas porteur de sa carte d'identité et qu'il se nommait Evrard Hyacinthe, houvilleur, 50 ans célibataire, domicilié à Ramet, section Ramioul, lieu dit Champs des oiseaux et m'a déclaré correctement, qu'il avait voulu prendre le piquet susdit. Voulant m'éclaircir sur les délits et vils commis dans lesdits bois, je me suis rendu accompagné de Noël Ferdinand, garde champêtre à Ramet, en la demeure du nommé Gaine Florent Joseph, houvilleur, 49 ans, beau frère de Evrard et habitant ensemble. Les interpellant sur les faits qui précèdent, ils m'ont autorisé à voir et à examiner tout ce qui se trouvait dans leur maison, cour et remise. Ce que nous avons fait en leurs présences et nous avons trouvés derrière la maison des beaux montants de taillis, verts essences frênes, charme, érable et saule n'ayant pas deux décimètres de tour à un mètre du sol représentant trois fagots que j'évalue à deux francs chacun, et dans le four à pain nous y avons découvert trois fagots marchandises façonnées ...". Finalement Oscar Grégoire évalue le préjudice à 38 francs 25 centimes, et il donne comme détail 8 fagots de beaux montants de taillis à 2 francs chacun, 7 fagots valeur 5 francs 50, 15 bottes de viloutes valeur 6 francs 75 et le piquet valeur 12 francs. La sanction est là, même si moi, je compte un total de 40,25 frs !, apparemment même le piquet non emporté est facturé ! Le pro justitia est contresigné par le Bourgmestre Dubois.

LE 11 SEPTEMBRE 1921 le garde forestier sévit à 2 reprises sur un groupe de personnes en train de préparer la garniture pour le chemin de la procession. Il intitule cela comme "des beaux montants de taillis essences charmes et bouleaux pour servir de mai pour garnir le chemin pour le passage de la procession". Il est surtout fâché parce que les récalcitrants n'ont pas été à l'endroit qu'il leur avait indiqué deux jours avant ! Mais par contre, malgré ses "instructions et réprimandes données", il les surprend encore 2 heures plus tard à couper de nouveau des taillis. A mon avis "son sang n'a fait qu'un tour", il dresse de nouveau un procès-verbal à charge de :

Domot Sophie Joséphine, 77 ans, veuve de Renard Pierre Joseph - Renard Marie Françoise, 43 ans, sans profession. - Godenne Clément Joseph, 38 ans, ouvrier d'usine, et son épouse Renard Armandine Josephine, 33 ans, ménagère - Plumier Georges Henri, 30 ans, ouvrier d'usine et son épouse Renard Sophie Irma - tous beaux-fils et filles de la première nommée et sont tous domiciliés sur les Thiers à Ramet.

La somme qui leur est réclamée est de 15 francs. Monsieur Courtois l'ingénieur des Eaux et Forêts demande au garde si les intéressés ont payé. Comme la réponse est négative les pro justitia sont envoyés au parquet.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1921 Même un arbre mort sur pied, un bouleau en l'occurrence, fait l'objet d'un PV à charge de 3 jeunes qui l'avaient coupé, partagé et reconduit chez eux. Nous sommes en septembre 1921 et le temps refroidit. Le deux octobre 1921 "rebelote" avec un bouleau :

"J'ai vu que l'on venait de couper et transporter récemment un chablis essence bouleau mort sur pied ayant quatre décimètres de tour à un mètre du sol, je suivis les traces qui me conduisirent jusqu'au village de Ramioul, poursuivant mes recherches j'ai vu près de la maison du nommé Putzeyse Jean Nicolas Joseph, 44 ans, mineur domicilié Ramet section Ramioul rue Basse Golette, des morceaux du tronc de bouleaux qui correspondaient avec le chablis susdit."

Finalement l'interpellé avoue qu'il s'agit bien du chablis en question, mais qu'il l'a trouvé coupé. Il s'en tire avec **2 francs** pour le dommage causé. C'est un vrai limier notre garde forestier ! Il compare les coupures, il prend même des éclats pour voir s'ils correspondent aux bois retrouvés chez les gens.

Les bûcherons sont aussi contrôlés.

Le 18 février 1922 - "... faisant ma tournée ordinaire à 7h et demie du matin et parvenu au bois communal de Ramet lieu dit Tombeux, coupe de 1922, la taille de 25 ans ... j'ai constaté que le nommé Delcourt Abel, 22 ans, bucheron domicilié à Ramet, section les Thiers

travaillant dans le bois de Monsieur de Semeries à deux mètres des bois communaux en a profité pour aller couper dans ce dernier trois beaux montants de taillis essence tremble ayant chacun deux décimètres et demi de tour à 1 mètre du sol. L'interpellant sur les faits, il a avoué avoir fait entrer les cimes dans ces marchandises que j'ai reconnu exacte comparant les sections faites aux pieds des dits trembles avec celles faites par son courbet. J'ai constaté que c'est bien avec son courbet que les trembles ont été coupé. J'évalue le dommage causé aux bois à deux francs. J'ai saisi les dix fagots que je déposerai à la maison communale de Ramet. Le susdit Delcour a refusé de me remettre son courbet." Il était d'usage et de droit, de saisir les outils ayant servi aux délits. Imaginez la tête de l'ouvrier qui ne peut facilement s'en payer un autre ! Surtout, dans le cas qui nous occupe, il s'agit de son outil de travail !

Attention et c'est toujours d'actualité, les feuilles mortes ne peuvent être ramassées dans les bois ! Il faut savoir que pour la nourriture des arbres, cela dépend entièrement de l'humus du sol qui résulte notamment de la décomposition des feuilles mortes. Pour la biodiversité des espèces, il est intéressant de laisser des bois morts couchés et même debout dans nos forêts (sauf danger le long des chemins, sentiers), la vie des espèces en dépendent.

Le dix juillet 1922 - "J'ai vu le nommé Peters Edgard, 19 ans, charretier fils de Peters Adam, 50 ans, ouvrier d'usine, tous deux domiciliés à Ramet, section les Thiers qui à l'aide d'un râteau ramassait des feuilles mortes. Je l'ai sommé de me remettre son râteau et de me montrer sa carte d'identité à quoi il s'est formellement refusé. J'évalue le dommage causé à deux francs représentant une charge d'homme. Ce n'est qu'après avoir prévenu d'autres fois et qu'après l'affichage du règlement des litières que j'ai verbalisé à leur charge."

Les délits résultent aussi du manque de documents administratifs, jugez plutôt :

Le 10 janvier 1924 - "Ensuite à mon procès-verbal du 4 décembre 1923, j'ai vu que les nommés Danthine Lambert, Muïs Joseph né à Ramet le 8 juin 1884 et Galand Marcel Clément Joseph né à Ramet le 7 août 1903 fils mineur de Galand Antoine Léonard né à Ramet le 6 novembre 1855 et de Duchêne Marie Joséphine décédée. Tous domiciliés à Ramet les Thiers, avaient repris les travaux de recepage dans lesdits bois, les ayant sommé de nouveau d'arrêter de travailler ils m'ont répondu qu'ils étaient fatigués de rester à ne rien faire et qu'ils voulaient se soustraire de la misère, qu'ils avaient été trouvés leur patron le nommé Tambour Eugène, né à Ouffet le 6 septembre 1886, marchand de bois, domicilié à la Neuville en Condroz acquéreur du recépage du dit taillis, lui avait ordonné de leur délivrer une autorisation écrite ou sans quoi ils allaient chercher de l'ouvrage ailleurs. Ce quoi il a consenti pour ne pas perdre ces ouvriers si difficiles de trouver de ces jours. Ceux-ci continuent toujours leurs travaux."

Heureusement dans ce cas, ils ont pu continuer leurs travaux. Il ne s'agissait, en fait, que d'un papier administratif que le patron des ouvriers devait leur confier, un document du ministère des travaux publics situé à Bruxelles, en somme une approbation d'un résultat d'une adjudication de travaux, qu'ils n'avaient pas en leur possession.

Le 1er juillet 1925 - Dans les délits forestiers, il y avait aussi ceux de cueillette, du moins les conséquences de la cueillette : - "J'ai vu le nommé Léonard Valentin, écolier, né à Ramet le 1er avril 1911, fils mineur des Léonard Félix Joseph, tailleur sur cristaux né à Ramet le 5 janvier 1878 et de Peters Marguerite Marie, ménagère tous domiciliés à Ramet section Ivoz rue de l'Église n°216 qui après avoir escaladé la clôture garantissant la pineraie, pour y couper des myrtilles passait sur ces jeunes plants de pins qu'il brisait et de plus aux moments où je l'observais il arrachait de ces plants et quand il me vit il les jeta par terre. J'évalue les dégâts occasionnés à la pineraie par le susdit Léonard Valentin à 3 francs."

Finalement, sans le savoir à l'époque, l'adolescent avait raison, il fallait les enlever ! Les pins ont très mal poussé et on a constaté depuis que c'était une essence non adaptée au milieu dans lequel on l'avait planté. Récemment on les a coupés et on a replanté sur ce terrain, des hêtres, une essence du pays. La parcelle se trouve à droite du coupe-feu en se dirigeant vers la ferme dite Ruwet.

Entre la maraude aux myrtilles et le vol de piquets en bois façonnés, il n'y a pas comparaison. D'autres affaires ont justifié pleinement les procès-verbaux du garde forestier de l'époque. Le besoin en piquets de clôture de certains les a conduits à des larcins.

L'affaire suivante de disparition (à son point de vue) de bois destinés aux écoles est caractéristique du manque de dialogue, à ce moment, entre le garde et la commune. Peut-être des différences de point de vue politique, puisque la commune de Ramet avait toujours été dirigée auparavant par des édiles catholiques ou libérales. Avec Théophile Houba c'était les socialistes au pouvoir. Et pendant cette période il dirige la commune de 1921 à 1927, ensuite de 1933 à 1947. c'est Paul Wauters, catholique (intérêts communaux) qui la dirige entre 1927 et 1933.

Le 26 décembre 1928 - "En 1922 l'administration forestière délivrait à la commune de Ramet, 41 mètres cubes de chênes et de hêtres, provenant de ses bois, pour l'aménagement des écoles, ainsi que la construction de préaux. Après les recherches nécessaires faites jusqu'à ce jour, je constate que presque la totalité de ces bois est disparue à des destinations inconnues autres que pour les travaux de la commune. Il ne reste à la

disposition de celle-ci que celle-ci que ce qui est renseigné dans la ci-jointe délivrée par Monsieur Noël Ferdinand, garde champêtre chez qui une grande partie de ces bois sciés avait été déposée. 17 mètres cubes doivent avoir été échangés par le nommé Beaufort Félix alors échevin des travaux, à la scierie Rawin-Putzeys d'Engis contre une fourniture de bois de sapins sciés ..."

C'est le Collège du 19 décembre 1928, soit le Bourgmestre Paul Wauters, les échevins Galand et Crépin qui décide de nommer Oscar Grégoire, garde forestier et Ferdinand Noël garde champêtre, pour faire enquête sur la coupe de bois accordée à l'ancien Conseil, soit environ 41 m³ et dont l'Administration forestière réclame le détail de l'emploi qu'il en a été fait.

Je ne vois aucune conclusion à cette affaire dans les archives de la commune et je suppose, comme je l'ai dit, que c'était surtout un manque de dialogue ! Je constate plus de contact officiel entre Paul Wauters et Oscar Grégoire que de ce dernier avec Th. Houba. Ceci explique peut-être le rapport qui précède.

Cela ne s'arrange pas à la nouvelle législature, où nous retrouvons Th. Houba comme Bourgmestre, voyez les affaires suivantes :

Le 28 mai 1932 - *"J'ai constaté que l'on avait coupé le taillis croissant sur le chemin du Sart le Diable au bois communal de Ramet lieu dit Saint-Paul dont une parcelle d'environ vingt mètres carrés appartient directement au bois communal susdit. M'informant que ce taillis avait été coupé et façonné par le nommé Maquet Auguste Noël né à Seraing le 25 décembre 1898, garde-chasse, domicilié à Ramet-Yvoz, Sart le Diable n° 1037. ce taillis lui a été vendu par Gioul Henri cantonnier communal de Ramet, domicilié à Ramet-Yvoz, Grande Route. J'évalue le délit commis à 10 francs représentant 5 charges à dos de brins de taillis, essences charmes, chêne et saules n'ayant pas deux décimètres de tour à un mètre du sol et pour le délit commis à bois à 2 francs."*

Il faut dire que le garde forestier s'était déjà "chamaillé" avec le garde-chasse. Ce dernier n'étant pas en reste et ce conflit entre gardes public et privé devait durer, depuis un certain temps, l'un et l'autre se menaçant de procès-verbaux. Les injures actées dans les procès-verbaux étaient souvent en wallon bien de chez nous.

Une autre affaire nous apprend que les points de vue du garde et de la commune sont loin de se rapprocher.

Le 3 septembre 1933 - *"Rentrant d'une tournée de pêche, j'ai appris qu'un incendie s'était déclaré au centre de la "Pincraie", je me suis rendu immédiatement sur les lieux et j'ai constaté que celui-ci avait déjà été circonscrit par les travaux acharnés des nommés Desserrano Joseph mineur pensionné, Adam Maximilien journalier, Adam Sylvain ardoisier, Demany Emile chauffeur, Lobet Oscar, ouvrier d'usine, Magnery Joseph, ouvrier communal et Renard Henri chauffeur, tous domiciliés à Ramet les Thiers. L'étendue brûlée est d'environ 1 hectare 25 ares ou il ne reste plus aucun pin en vie. J'évalue les dégâts causés à 3000 francs représentant la destruction de 10 000 pins âgés de 6 ans en moyenne."*

Il est certain que l'enlèvement de la clôture de la pineraie par la commune a contribué de beaucoup à la réalisation de ce forfait. De plus le lieu où celui-ci a commencé était inaccessible aux promeneurs. Conclut donc que cet incendie a été allumé par jalousie, car depuis l'enlèvement de cette clôture, la pineraie était devenue un vrai refuge pour tout gibier. De plus des témoins oculaires m'ont affirmé que le feu a été allumé à deux endroits différents de la pineraie et cela vers les deux heures et demie. Les coupes feu non fermées ni nettoyées sont aussi la cause de la grande importance de l'incendie. J'apprends à ce moment que le nommé Raickman Alexandre a aussi participé à ces travaux."

Une suite est donnée le lendemain, **le 4 septembre 1933** - *"Suite à mon procès-verbal du 3 septembre 1933 vers deux heures après-midi rédigeant le procès-verbal susdit quand j'appris par les ouvriers communaux, les nommés Magnery Joseph et Spiersterback Jean remontant sur les lieux du sinistre que le feu était repris dans la pineraie. Accompagné de ceux-ci ainsi que de mon fils Roger nous nous dirigeâmes sur place et avec l'aide des habitants de Ramet, du garde champêtre Noël et de la brigade de gendarmerie de Ramet-Yvoz nous pûmes enrayer le nouveau foyer d'incendie d'une superficie d'environ 30 ares. J'évalue les nouveaux dégâts commis à 7500 francs représentant 2500 pins de 6 ans en moyenne. Les témoins oculaires renseignés dans mon procès-verbal sont mes deux filles Simonne et Éva Grégoire."*

D'autres conflits sont là, notamment avec les fermiers de l'époque ou bien avec les exploitants de la carrière communale. **Le 5 avril 1930** - *"J'ai trouvé que l'exploitant de la carrière communale de Ramoul Monsieur Piplant Raymond Industries né à Amay le 30 septembre 1900 et domicilié à Flémalle-Haute chaussée Wilson n°21 avait fait ouvrir en vue de l'établissement d'un Decauville dans la partie non concédée du bois communal une tranchée mesurant 280 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. Cette tranchée suit le tracé figuré au croquis. Croquis que je n'ai pas - mais je pense qu'il s'agit du chemin situé à l'orée du bois, parallèle à la rue de la grotte qui conduit au Préhistomuséum. L'emprise dont il s'agit n'étant pas régulièrement autorisée (du moins par l'administration forestière) je me suis rendu auprès du dit exploitant le 10 avril et l'ai invité à cesser ces travaux de creusement et d'abattage... Le dommage total est estimé à 188 francs"*

Pour terminer avec les délits forestiers, un conflit avec un fermier.

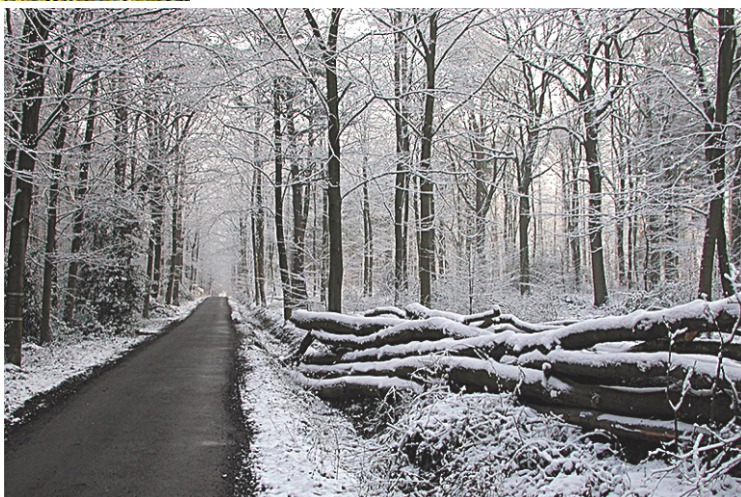
Le 19 septembre 1933 - *"J'ai constaté que le nommé Monsieur Pierre Denis Joseph fermier né à Montegnée le 25 juillet 1862 et domicilié à Ramet Ramioul ne s'était pas encore conformé malgré toutes les invitations et recommandations, à la dépêche ministérielle du 22 février 1931 lui ordonnant de reculer sa clôture de 50 centimètres de la limite des bois et de verser 22 francs à la caisse communale de Ramet. À cause de son refus, ses vaches ont continué à brouter le jeune taillis longeant cette clôture, sur un mètre de largeur et cela sur 300 mètres de longueur. Toutes les souches à ce jour sont complètement mortes par le broutage répété. J'évalue les dégâts commis à cent francs représentant l'achat et la plantation de bons plants."*



Peinture (avant 1968) réalisée par Marcel Séré, l'ancien Bourgmestre, dans "le bois de la Rochette", au delà de la rue des Maquisards et certainement derrière la rue Haute Rochette, en allant vers la partie supérieure. A l'époque il n'y avait pas de maisons sur cette partie contre le bois. - collection de l'auteur

Une coupe de bois prête à être emportée le long du grand coupe-feu.- photo de l'auteur en hiver 2004-2005

Si maintenant, on se plaint des dégâts causés par les sangliers, à cette époque, c'était les dégâts des lapins qui posaient des problèmes (dans les cultures) !. Le Baron Jean de Macar, habitait, à ce moment, aux Champs des Oiseaux et il était chasseur, dans ses bois. Il demandait en mars 1930 d'être exonéré des dégâts dus aux lapins (je suppose que c'est le même principe que pour les dégâts des sangliers dans les cultures). Au prochain sous-chapitre, nous allons examiner ces délits de chasse.



Sur cette photo on voit les "2 frères de Macar" près de leur villa aux Rays(ses). Oncles du Baron Jean de Macar dont j'ai parlé dans le cahier historique sur le Château de Ramet, où plus particulièrement de la ferme du château . Cette villa, aux Raysses, pour moi a été reprise par la Carrière à Ramioul

- Coll. de l'auteur

2 - DÉLITS DE CHASSE

La plupart des délits de chasse résultent de petits braconnages notamment à l'aide de bricoles ou de collets pour capturer par exemple des lièvres ou des lapins. Cela veut dire qu'il y en avait encore dans nos bois et nos campagnes, mais maintenant ? Il y avait d'autres délits qui résultent de faits collectifs ou d'actions de personnes plus aisées. Voyons plutôt ce que l'on trouve sur le registre :

Le 12 septembre 1921 - *"J'ai vu le nommé Delhotte Pascal, 17 ans, domestique et domicilié à la ferme de Ramioul, occupée par Monsieur Pierre Denis Joseph, 59 ans, située sur la commune de Ramet, fils de Delhotte Isidore ouvrier de chemin de fer, domicilié rue fourdarquet à Namur. Le premier plaçait sur la lisière du dit bois un piège à ressort, pour y prendre du gibier. J'ai saisi ce piège que je déposerai au greffe du tribunal à Liège."* Le piège à ressort est très cruel, pour les animaux, il est strictement interdit et malheureusement on en voit encore parfois en vente, dans les brocantes !

Le 21 novembre 1921, le tribunal correctionnel de Liège a condamné Delhotte Pascal à 300 francs ou 1 mois de prison subsidiaire avec sursis de 5 ans. Comme quoi les sanctions sont lourdes et rapides (par référence, un permis de pêche coûtait à ce moment, de 2 à 10 francs - renseignements fournis dans les pro justitia). Et puis il faut dire, au delà de la barbarie du procédé, qu'il y avait risque avec ce genre de piège de blesser, très sérieusement, un promeneur !

Le 14 février 1922 - *"... accompagné de Delboeuf Michel garde particulier domicilié à Ramet-Yvoz, nous avons vu le nommé Orban Célestin François Joseph, 41 ans, marchand de porcs domicilié à Ramet section les Thiers qui vérifiait et remplaçait des bricoles qu'il avait placées dans ledit bois Hovelette pour prendre des lièvres ou des lapins. L'interpellant il était en possession de sa carte d'identité et a reconnu les faits. Nous avons ramassé les bricoles que je déposerai au greffe du tribunal de Liège."*

L'affaire suivante concerne la famille Cossée de Semerie (voir cahier sur le château de la Torette).

Le 11 août 1922 - *"J'ai vu les nommés : Cossée de Semerie Hugues 23 ans, étudiant. Cossée de Semerie Emmanuel 19 ans, étudiant, fils de Cossée de Semerie Charles, rentier 47 ans et de Laminne Marie, rentière, 44 ans, tous domiciliés à Ramet, lieu dit château de la Torette. Les deux premiers susdits se trouvaient à l'entrée de leur parc, d'où ils tiraient à l'aide de fusils à 2 coups sans être munis du permis régulier de chasse, les lapins rentrant dans ledit parc. Ceux-ci pourchassés par des rabatteurs qui contournaient une parcelle de froment que l'on fauchait à a machine dans la campagne voisine, leur appartenant. Malgré mon interpellation ils ont continué à tirer les lapins."* La condamnation a été de 3 fois 26 francs du chef de ne pas avoir été munis du permis régulier.

Le 6 septembre 1923 - *"J'ai vu le nommé Delcourt Léonard Abel, monteur, né à Ramet-Yvoz le 13 août 1898 et domicilié à Ramet, les Thiers qui longeait lesdits bois (bois des dames), chasse appartenant aux Messieurs Gobiet Frères et de Cossée de Semeries, où il plaçait des bricoles pour prendre des lièvres et lapins. Aujourd'hui 7 septembre je me suis mis en embuscade, accompagnés de deux gendarmes de la brigade d'Yvoz. Quand vers 7 heures du soir le susdit Delcourt revient de nouveau et remplaçait des bricoles que j'avais dérangées le matin ..."*

Le 5 décembre 1923, l'intéressé a été condamné à 8 jours de prison et ce n'est pas tout, il reçoit en plus 100 frs x 20/10 d'amende ou 1 mois de prison.

Ouf ! C'est cher payer le lapin ou le lièvre, mais c'est vrai aussi qu'à cette époque l'environnement et la biodiversité n'étaient pas les raisons de la punition ! Peut-on évoquer d'autres motifs, plus bourgeois ?

Une autre affaire nous confirme que ce n'était pas important, à ce moment, la vie animale, du moins pour certains !

Le 23 mars 1924 - *"J'ai appris de la nommée Mouton Laure Léa Poldine née à Ramet le 20 février 1880 et domiciliée à Ramet-Yvoz, que le 17 mars 1924, le nommé Claessens Théophile, né à Alost le 8 mars 1886 combattant de guerre et conducteur des travaux de rectification sur le 29e et 30e cantonnement de la Meuse, rive gauche, à Tilleur, et domicilié à Alost, rue de la Dendre, Flandre orientale, qui avait tiré des coups de fusil sur des canards lui appartenant qui se trouvaient sur l'eau...."* (Mouton Laure j'en ai parlé dans la première partie, pour l'adjudication des transports funèbres). L'intéressé a reconnu qu'il a tiré avec sa carabine Flobert calibre 9 mm sur toutes les bêtes qui se sont présentées à sa portée et à proximité de ses travaux, mais nie avoir tiré sur les canards de Mouton Laure. Il n'empêche : par jugement du **30 juin 1924**, il est condamné à 100 frs ou 1 mois de prison pour délit de chasse. (Louis Nicolas Auguste Flobert est l'inventeur de la cartouche à percussion annulaire).

Une autre arme utilisée dans une affaire de braconnage sur le territoire de chasse de Monsieur Lespineux Ingénieur à Ramet-Ramioul est un fusil hammerless à deux coups calibre 12. Ce fusil a certainement été fabriqué par la manufacture d'armes Lepage située à ce moment à Liège, une manufacture qui a existé de 1790 à 1918.



Arme provenant de la
Manufacture d'armes Lepage à Liège

La garde constate, dans la campagne des champs des oiseaux, le 22 août 1926 : "que l'on coupait au froment à la machine sur ladite campagne. Ayant trouvé qu'une assez grande de gibiers se trouvaient dans la parcelle que l'on coupait et qu'un trop grand nombre d'hommes se trouvaient là sur les lieux. J'ai jugé qu'ils voulaient faire la chasse à ces gibiers. Ne pouvant continuer à surveiller ce travail, j'ai requis pour me remplacer le nommé Lengelé Émile Henri Philippe, garde-chasse, domicilié à Ramet lieu dit champs des oiseaux, qui s'est rendu directement dans ladite parcelle. À son arrivée il a constaté que devant et derrière la moissonneuse, tous les hommes munis de gourdins étaient à la recherche du gibier, leur ayant fait remarquer qu'ils ne pouvaient pas agir de la sorte, ils arrêterent cette chasse, sauf le nommé Kinable Charles Théophile Joseph, employé, né à Vierset-Barse le 14 novembre 1886, et domicilié à Ramet, Champs des Oiseaux n°944 qui a continué malgré lui. Il a même tiré un faisan." Comme quoi, l'occasion fait le larron !

Malheureusement, tout ne se passe toujours pas bien pour l'autorité du garde. La question se pose : le braconnage est-il le fait de personnes plus violentes ? :

D'abord, M. Grégoire a affaire à l'individu le 7 novembre 1926.

" J'ai vu le nommé D..... Lambert Joseph né à Ramet le 8 janvier 1884, domicilié à Ramet, les Thiers qui se trouvait dans le bois communal. Le voyant de si bonne heure au bois (7 h 1/2 du matin) et par un temps de grande neige, je me dirigeai sur les lieux où je l'avais vu disparaître et je suivis ses pas et j'ai constaté qu'il y avait relevé et rétabli des bricoles placées pour prendre des lièvres et des lapins. Voulant voir s'il n'y avait pas d'autres bricoles placées autre part, je suivis ses traces jusque sur les thiers de Ramet où j'y vis encore d'autres bricoles. Voulant savoir exactement si c'était bien lui qui avait placé ces bricoles, j'interpellais ses compagnons de travail à l'usine Desbreucers Oscar à Ramet-Yvoz et j'ai appris qu'il c'était venté d'avoir mis ces bricoles et qu'il mangeait du gibier quand bon lui semblait, et cela par ce procédé ... ". Le garde ramasse les bricoles et les donne au greffe du tribunal à Liège. Il n'a cependant pas fini avec l'intéressé.

Le 11 décembre 1926 - " Cherchant toujours si je ne découvrirai rien concernant les braconniers au bac à lumière qui le pratique dans ces parages (il s'agit de Ramioul) déjà depuis un certain temps. J'apprends du nommé Lengelé Camille, garde-chasse domicilié à Ramet lieu dit champs des oiseaux, qu'ils avaient encore opérés le 10 décembre à 8 heures du matin. Le 14 décembre à 8 heures du soir j'ai eu la visite du nommé D..... Lambert Joseph, ouvrier d'usine ... qui est venu m'apostropher et essayant de me faire changer mes déclarations concernant mon procès-verbal du 7 novembre 1926. Voyant qu'il n'y arrivait pas, il finit par me dire qu'il ne mettait plus des bricoles depuis longtemps, que les gardes avaient trop facile pour les prendre, qu'il avait acheté un fusil hammerless pour 830 francs, et qu'il allait au bac à lumière dans les campagnes de Ramioul là où les gardes ne pouvaient pas si froter et s'ils y allaient ils les tueraient, qu'il avait toujours un coup chargé de balettes. Il m'a même dit que si moi-même m'y présenterai qu'il me descendrait encore plus vite que les autres. Il s'est venté qu'à une sortie ils avaient tué 22 pièces de gibier.. Ces braconniers (il était accompagné d'autres) m'ont été renseigné à plusieurs reprises comme étant les auteurs de ces braconnages au bac à lumière sur la chasse de Monsieur le Baron de Macar de Ramet et de Gielem Eugène de Waremme."

Le "courageux" garde forestier que les anciens disent folklorique (il parlait le patois de Namur), vient même, suite à un conflit avec des particuliers, recopier dans le registre le sermon qu'il a reçu de la part du bourgmestre Théophile Houba, certainement par sens du devoir. Il est acté dans les registres du Collège échevinal de ce moment deux interventions, une du 12 avril 1933, son échevin M. Linsen, en son rapport sur sa visite auprès de M. Collignon, Inspecteur forestier à Liège. Il marque son accord sur le désir exprimé par M. l'échevin, de voir interdire le port de fusil au garde Grégoire. Il y a vraiment incompatibilité entre celui-ci et les autorités socialistes et certainement que l'on le trouve dangereux ! L'autre du 25 octobre 1933, où le Collège, décide de prier M. le sous-Inspecteur Madson de vouloir bien faire connaître la date à laquelle il se rendra au Ministère de l'Agriculture, pour les affaires Grégoire. une semblable démarche pourrait être effectuée au même moment par la Commune.

Voici le PV du registre d'Oscar Grégoire :

Le 10 octobre 1933 - " J'ai vu le nommé Allemeersch Pierre Charles, ouvrier mineur, né à Uytkerkele (?) le 23 août 1898, domicilié chez la veuve Domet née Carmanne Rosalie Julie Joséphine à Ramet-Yvoz, le 16 février 1889, habitant au lieudit Gros Thiers n°897. Vérifiant des bricoles qu'il avait placées depuis bien des jours autour de la prairie de la susdite sur les terrains et bois communaux de Ramet environnant sa demeure où la chasse est louée à Messieurs Gobiet frère Neuville en Condroz, Wauthier F. Directeur des usines à tubes de la Meuse et Jodot Evarde, tous deux de Ramet-Yvoz. Ayant pu rejoindre le prénommé Allemeersch à l'entrée de son habitation où je l'ai interpellé, il était en possession de sa carte d'identité, mais je n'ai pu l'examiner à cause de l'obscurité de la nuit. Il est certain que la veuve Domet est de connivence avec le susdit Allemeersch. Ce n'est qu'après l'avoir vu et poursuivi maintes fois braconnant avec des bricoles ou porteur d'un fusil, mais sans jamais l'atteindre que j'ai rédigé le présent procès-verbal...". Les prairies en question sont effectivement près de terrains communaux au-dessus des Thiers, mais à ma connaissance elles ne sont pas contre le bois communal. Ainsi le 11 octobre écrit-il : " Suite à mon procès-verbal j'ai été invité par le Secrétaire communal de Ramet à me rendre à la séance du Collège le 11 octobre à 7 et demi du soir ... on me fit entrer dans la salle des séances ainsi que le nommé Allemeersch et la veuve Domet. Étaient présents:

Monsieur Houba Bourgmestre, Lange et Linzen, Échevins, Kinable Secrétaire communal et Noël Garde Champêtre. Le Bourgmestre prit la parole d'une voix très autoritaire me disant qu'en sa qualité d'officier de la police judiciaire je veux sévir contre tout employé communal et surtout envers vous et cela en s'adressant directement à moi. J'ai beaucoup à me plaindre, comme négligence, partialité et substitution dans l'exercice de vos fonctions, vous n'avez que la surveillance de nos bois et non pas en dehors. Il y a longtemps que cela se passe et je veux en finir avec vous, je vais en référer au parquet. Vous poursuivez et verbalisez à charge de ces pauvres innocents, montrant Allemeersch et la veuve Domet pendant que vous tolérez d'autres pour des faits beaucoup plus graves... Donnant la parole à Allemeersch et la veuve Domet ils avouaient être les rapporteurs pour les faits que M. le Bourgmestre venait de me reprocher et me firent passer pour la plus grande des crapules. Sur ce je demandais à M. le Bourgmestre s'il voulait encore faire un tribunal pour rire, je lui fis remarquer que mes services ne relèvent que de l'administration forestière et non de l'Administration communale et ne répondrais à ces reproches que devant le tribunal de Liège...

Le 12 octobre "vers 6 et demi du soir, j'ai eu la visite d'Allemeersch. Il est venu me dire qu'il s'était plaint à la Gendarmerie, à M. le Curé de Ramet et au Bourgmestre Th. Houba pour qu'ils interviennent pour l'annulation de mon procès-verbal. J'en conclus que tous ces parcours et principalement la réunion à la maison communale de Ramet surtout l'intervention brutale de M. le Bourgmestre me font penser qu'ils voudraient m'obliger à retirer mon procès-verbal. Ce jour j'ai appris du fils Adam que Allemeersch lui avait dit que s'il était condamné il me tirerait avec son fusil."

Passion d'un côté, pour donner suite à son bon droit, et de l'autre, pour annuler un PV qui risquait de leur coûter très cher et même peut-être les amener à la misère ou encore plus à la pauvreté ! Finalement rien, n'indique dans le pro justitia qu'il y a eu un jugement au tribunal.

Les conditions de vie sont difficiles en 1933. La crise de 1929 se traduit par un effondrement social. Les premiers signes de reprise ne se manifesteront pas avant 1936. Cela explique peut-être tous ces événements.

3 - LES DÉLITS DE PÊCHE ET LES POLLUTIONS

Avant de parler des derniers délits, les plus fréquents dans le registre, ceux relatifs à la pêche, sont finalement difficiles à comprendre pour le citoyen, dans cette période de "misère pour les petites gens". Abordons certains cas particuliers :

La pollution existait déjà, à cette époque, la conscience des dégâts que cela provoque sur la faune et la flore n'est pas certainement, dans l'esprit, de tous les citoyens, mais le garde a déjà son rôle à jouer, en la matière.

Le 7 novembre 1925 - "Rentrant d'une séance au tribunal de Liège, j'ai appris qu'une pollution avait eu lieu pendant la nuit précédente dans le ruisseau de la Rochette qui se jette dans la Meuse à l'île du champs des Bures, je me suis rendu sur les lieux et j'ai constaté une certaine quantité de petits poissons morts sur les rives dans lesquels j'ai reconnu des ablettes, des goujons, des perches. Ce ruisseau est en grande partie couvert et l'usine Desbreucers d'Vvoz place François Gérard déverse des eaux résiduaires dans ce ruisseau. Arrivé à cette usine, qui utilise des acides sulfuriques, j'ai rencontré les gendarmes d'Vvoz-Ramet qui avaient fait l'enquête sur cette mortalité de poissons. L'usine susdite possède un puits perdu situé au milieu de l'établissement et servant à recevoir les eaux de décapage. Interpellé, le contremaître m'a déclaré que les bassins servant au décapage n'étaient pas vidés, ce que j'ai constaté moi-même et que la pollution précitée ne pouvait être imputée à l'usine. D'autre part, la décharge de l'usine dans le canal ne fonctionnait plus, je n'ai donc pas procédé à la prise d'échantillons. J'estime le dommage ainsi causé à 100 frs et je continue mes recherches. "

L'ablette

C'est un petit poisson pouvant atteindre une vingtaine de centimètres et qui est de couleur argentée. Elle se nourrit principalement à la surface de l'eau. Le poisson étant de petite taille, il se regroupe en banc avec ses congénères afin de se protéger des prédateurs.

Elle fraie, d'avril à juin, en eau peu profonde sur les graviers et les végétaux, à proximité des rives. La femelle pond environ 1000 à 2000 œufs.

Ce poisson est assez sensible à la pollution de l'eau.

source : notamment Wallonie - biodiversité



Ablette commune (*Alburnus alburnus*)

- par Dunbar P.

Le 8 février 1934 - "Ayant constaté depuis un certain temps que des petits poissons morts descendaient à fleur de l'eau, près du pont du Val. Remontant le cours de la Meuse et n'ayant rien vu d'anormal, je me suis figurés que ces poissons provenaient des travaux de l'écluse ou qui auraient été pris dans les glaces. À ce jour, ayant appris par le nommé Mignon Théophile, ouvrier mineur, pensionné domicilié à Ramet-Ivoz, rue des Kisses n° 121 qu'en face de chez lui, entre l'île de l'Avocat et la pointe en aval de l'île des Trous de Veaux, il y avait un rassemblement de bateaux et bacsJ'ai constaté qu'au milieu de ces bateaux on avait déchargé à l'eau un bac à moitié et un deuxième plein, tous deux chargés de détritus acidulés provenant du décapage de l'usine Phénix Works. M'informant, j'ai appris que ce travail était fait la nuit par des ouvriers travaillant pour le compte du nommé Charlier, entrepreneur à Amay et que déjà plusieurs bacs avaient été déchargés dans la Meuse à cet endroit. J'évalue les dégâts causés à la pêche à 2000 frs représentant la mortalité de poissons et la destruction de la seule frayère qui restait dans ces parages."

Hélas, triple hélas, les hommes apprennent toujours, après les faits, et souvent quand il est trop tard ! Heureusement, une conscience collective est maintenant existante, pour les problèmes environnementaux. Depuis quelques années, la Meuse est devenue un fleuve plus favorable à la biodiversité, sans retrouver pour autant la situation du début du 20e siècle. Des efforts sont encore à réaliser, notamment sur le territoire de Flémalle (berges - nouvelle frayère ...), et peut-être une bonne nouvelle, on en a réalisé une à Chokier. Voici ce que l'on en dit à la RTBF : "La Maison wallonne de la Pêche, en collaboration avec l'association des pêcheurs à la ligne de Flémalle et environs, mène actuellement un projet de repoissonnement naturel de la Meuse en créant, à Chokier, une frayère qui permettra aux poissons mosans de s'y reproduire grâce à l'installation de plantes aquatiques. Les premières éclosions sont attendues à la fin de l'hiver 2021, a indiqué lundi Julien Gilles, coordinateur du projet. Les pêcheurs flémallois ont repéré, à hauteur de l'ancienne écluse de Chokier, une zone endiguée, présentant une profondeur de 40 à 80 cm, capable d'accueillir une frayère permettant ainsi la reproduction naturelle des poissons. Cette zone s'est constituée naturellement par le dépôt de sédiments lors des différentes crues de la Meuse. Ce dispositif permettra une éclosion de 85 à 90% des oeufs. Les pêcheurs ont installé des ilots et plantes, essentiellement des roseaux et des iris. Ce dispositif permettra une éclosion de 85 à 90% des œufs, assure Julien Gilles. Cet aménagement, d'une durée de vie de 50 ans, leur permettra de se développer correctement. Actuellement, suite à l'artificialisation de la Meuse, ces œufs tombent à 6 mètres de profondeur où il y a moins d'oxygène pour bien se développer. En installant des plantes aquifères, on augmente le pourcentage d'éclosion. Ce sera également bénéfique pour la biodiversité en général". Et, je suis entièrement d'accord, avec ce principe que j'avais déjà proposé, en son temps, lorsque j'étais Conseiller en environnement, à la Commune. Je préconisais aussi la création d'une île dans cette courbe de la Meuse, plus large. J'ajouterai que les berges à Chokier contiennent encore des plantes indigènes, au bord de l'eau et qu'il serait favorable de les maintenir et leur permettre de se propager. Cela concerne, les fleurs et les insectes, qui font partie aussi de la biodiversité des espèces, comme d'ailleurs la réserve naturelle, "aux Roches" que j'ai aidé à créer, comme d'autres d'ailleurs. Revenons au registre d'Oscar Grégoire :

Le 2 octobre 1921 - "J'ai vu le nommé Dechamps Michel Pierre Félix, 35 ans, mineur domicilié à Chokier qui pêchait à l'aide d'une ligne à mains près de ladite écluse (celle de Chokier) quarante minutes avant le lever du soleil et cela à moins de trente mètres en aval du barrage. Je l'ai sommé de me remettre ses lignes à quoi il s'y est formellement opposé. Il était porteur d'un permis double de 4 francs et de sa carte d'identité."

Le 14 novembre, le tribunal le condamne à 300 frs d'amendes ou 1 mois de prison et aux frais. C'est cher payé, mais la justice, applique la loi à la lettre et notamment, parce qu'il a refusé la saisie de son matériel. D'autres cas dans le même genre se retrouvent dans les pro justitia, notamment celui-ci :

Le 2 octobre 1921, le même jour - "J'ai vu le nommé Delhalle Louis, 59 ans, forgeron, domicilié à Chokier qui pêchait à l'aide de ligne à main dix minutes avant le lever du soleil. Je l'ai sommé de me remettre sa ligne à quoi il s'est refusé...". Il a été condamné à 3 x 26 frs et 50 francs d'amendes ou et 15 jours de prison subsidiaire avec sursis de 3 ans.

Si l'épuisette n'était pas réglementaire, il y avait saisie du matériel et procès-verbal. La plupart des délits sont en général la pêche, avant le lever du soleil ou la pêche trop près des ouvrages d'art.

Un autre délit de pêche m'interpelle sur le délit évoqué :

Le 5 juillet 1922 - "J'ai vu le nommé Léonard Félix Joseph, 44 ans, tailleur sur cristaux domicilié à Ramet-Ivoz, rue de l'Église n°398 qui harponnait "pêche par saccades répétées" et cela monté sur son embarcation. Après l'avoir observé depuis une demi-heure je me dirigeais vers lui. À ma vue il démontra sa ligne et fit disparaître l'engin avant de me rendre à bord. Ce n'est qu'après avoir été informé à plusieurs reprises et que je l'ai constaté moi-même qu'il harponnait que je lui ai déclaré procès-verbal. Il était porteur de sa carte d'identité et était muni d'un permis de dix francs. " Je ne sais si l'intéressé a été condamné ! Il faut croire que les poissons étaient nombreux et bien visibles pour les "harponner". Le fils de l'intéressé s'est fait attraper 3 ans après pour la cueillette de myrtilles dans la

pineraie (voir délits forestiers). Je crois que cette famille devait apprécier notre garde !

Il faut être vigilant pour être agent forestier, à ce moment il y a d'autres modes de pêche dans notre fleuve. Notre Meuse est-elle si poissonneuse à cette époque ? Cela me laisse rêveur !

Le 17 juillet 1924 - " *j'ai vu les nommés De Boom Henri Adolphe né à Saint-Dizier, France, le 4 décembre 1902 et domicilié à Anvers rue Grognon n°8 et Nélissen Wilhemien né à Maastricht le 8 août 1900, domicilié à Maastricht tous deux bateliers sur le bateau Célestine appartenant à Monsieur Sevrin d'Anvers qui pêchaient à l'aide d'une Senne d'environ 60 mètres de long, sur 1 m 20 de hauteur, dans le dit cantonnement de la Meuse à moins de 100 mètres en aval du barrage de l'écluse de Chokier et cela une heure avant le lever du soleil. Les invitant à bord, ils n'étaient pas munis d'un permis régulier ... ils ont reconnu les faits et m'ont demandé s'il n'y avait pas moyen d'arranger les choses pour que je ne fasse pas de P.-V.. J'ai saisi la senne que je conduirai au Greffe du Tribunal correctionnel à Liège.* " Les intéressés sont condamnés à 3 X 30 frs, soit 90 francs chacun ou 8 jours de prison. Les jugements sont différents pour les montants de condamnations, peut-être une question de juge. Bien entendu, si on veut avoir un fleuve avec une grande diversité aquatique, il faut protéger les poissons pendant la période de frai.

Le 16 mai 1926 - " *J'ai vu le nommé Warnier Jules Ghislain né à Jemeppe sur Meuse le 3 mars 1894 domicilié à Angleur rue Garde Dieu n° 56, machiniste sur le bateau dragueur "Le Vaillant" installé sur la Meuse entre l'île Renonnet et la vicie à Chokier, qui du bateau jetait des cordeaux à l'eau où la pêche est interdite "temps de frai". J'ai requis une barquette et me suis rendu à la drague, l'interpellant sur les faits. Il m'a nié et m'a refusé la visite du bateau. Ce n'est qu'après avoir exigé à plusieurs reprises qu'il consentit à me présenter sa carte d'identité ...* "

Pas de trace d'une quelconque sanction. Le cordeau est une ligne de fond, notamment servant à capturer des anguilles. Tout ne va tout seul, avec les pêcheurs, surtout qu'apparemment les meilleurs coins sont ceux qui sont interdits ! Notre garde se fait parfois menacer et parmi ces menaces, j'ai retenu quelques phrases transcrites dans les procès-verbaux :

- " *... continua à m'injurier en termes wallons très grossiers : vaurien, crapuleux, tu m'as encore joué une crosse dernièrement ...* "

- " *... tu n'es qu'un imbécile et un mauvais, tu n'es bon que pour faire enrager les pêcheurs, bientôt tu n'auras plus le droit de porter le képi et alors tu recevras la même raclée que celle reçue dernièrement au pont d'Engis. Je ne voudrais pas frapper sur un vieillard, mais je connais des hommes de ton âge qui se chargent de le faire ..* " Il n'était pas toujours facile d'être garde des eaux et des forêts ! Il ne faut pas oublier que la période concernée a été source de misère. Et, l'habitude était surtout de pêcher pour se nourrir, où les vendre aux voisins (récits de Jean Copaye - voir le cahier historique, la première partie, sur Guillaume Dubois).

LUCIEN WAUTHIER, LA VILLA DES GLYCINES - - - chapitre en collaboration avec Pierre Janssen

On a donné son nom, à l'ancienne place de l'Eglise, il a occupé avec sa famille, la villa "Les Glycines". Reconnu par ses pairs, et par d'autres, il mérite que l'on raconte sa vie, car qui peut encore en parler, en connaissance de cause ! J'ai pu contacté un descendant de son fils Louis, son petit-fils domicilié à Liège. Il m'a confirmé que les descendants n'avaient pas, conservés de documents à son sujet ! De ce que j'ai pu trouvé, avec Pierre Janssen, voici son histoire :

LUCIEN WAUTHIER est né le 27 mai 1881 à Marchienne-au-Pont (Charleroi), fils de **AUGUSTE WAUTHIER** et de **Marie LECLERCQ**.

Il s'est marié, le 6 juillet 1907 à Mons (Hainaut), avec Gabrielle **MARIE-FRANÇOISE BRONCHAIN** née à Frameries (Hainaut) le 27 avril 1887, fille de **Albert Joseph** et de **Sylvie GENDEBIEN**. Ils ont eu un fils **Louis Jean Wauthier** né à Montignies-sur-Sambre, le 2 mars 1911

Cette famille a quitté la commune d'Ougrée, le 31 juillet 1919 pour venir s'installer sur la Grand'Route au n°732 qui deviendra après son décès et en 1938, la rue Ernest Malvoz, toujours n° 732. Cela correspond à la villa des Glycines. Une autre preuve de l'occupation de cette villa par la famille Wauthier est l'article de presse ci-dessous, un extrait d'une conférence tenue à Genève

M. Edouard HUWART, Ingénieur, Avenue Blonden, 30, à Liège. Président de la Société des B Fourneaux et Mines d'Halanzay à Halanzay.
M. Lucien WAUTHIER, Ingénieur, Villa des Glycines à Ivoz-Ramet. Directeur, Gérant de la des Tubes de la Meuse à Flémalle-Haute.
M. Albert BRACONIER, Industriel, 61, Boulevard d'Avroy, à Liège. Président de la S. A. Charbonnages de la Grande Bacnure à Coronmeuse et Administrateur de la S. A. des Charbons de La Haye-Horloz, à Liège.
M. Désiré SPINVOUX, Ingénieur, 19, Quai de Rome à Liège. Administrateur-Délégué de la S. A. Charbonnages de Kessales et Concorde Réunis à Jemeppe s/Meuse.

Un hommage public à la mémoire du professeur Malvoz

Le Collège échevinal de la commune de Ramet-Ivoz vient de décider que toute la partie de la grand'route Liège-Huy, sur le territoire de la commune, entre les places François Gérard, à Ivoz, et Lucien Wauthier, à Ramet, et portant jusqu'à présent les dénominations de rue Campagne (section d'Ivoz) et Grand'Route (section de Ramet), sera dénommée dorénavant rue Ernest Malvoz.

La Wallonie du 22 10 1938

Journal La Wallonie du 22 octobre 1938

source: KBR

Le document trouvé par Pierre Janssen, "L'ossature métallique", une revue mensuelle des applications de l'acier, dans laquelle, il existe en octobre 1937, une biographique assez élogieuse, de Lucien Wauthier. Cette revue a été éditée, après son décès. La voici :

"M. Lucien Wauthier, sorti brillamment de l'Ecole des Mines de Mons en 1903, passa successivement comme ingénieur aux Ateliers de Construction Paris, à Monceau-Saint-Fiacre, à Sambre et Moselle et à la Société du Nord et de l'Est à Valenciennes. Très jeune encore il est nommé directeur des Usines de Châtelaineau. En 1914, après la mort de M. Jacques Chaudoir, il est appelé à la direction des "Usines À Tubes de la Meuse" qu'il devait progressivement développer et conduire à la plus grande prospérité. A l'armistice, l'usine se trouvait dans un état lamentable. Après les dévastations désastreuses commises par l'envahisseur, bien rares étaient ceux qui auraient osé prévoir l'avenir magnifique réservé aux Usines à Tubes de la Meuse après une pareille épreuve. Si cette résurrection a pu être accomplie, c'est grâce à l'activité et à l'énergie de M. Wauthier. C'est à lui que l'on doit d'avoir pu retrouver le laminoir Ackermann expédié en Allemagne, et la plupart des machines-outils. C'est à ce retour rapide du matériel que l'usine de Flémalle doit en grande partie sa prospérité actuelle. M. Wauthier ne s'est pas borné à reconstruire l'outillage que lui avait laissé le regretté M. Chaudoir, mais il a donné aux Usines Tubes de la Meuse une impulsion nouvelle et un développement inconnu avant son arrivée à la gérance.

C'est grâce à lui que fut créée la division des tubes soudés au gaz à l'eau, qui a pris un essor merveilleux. C'est sous son impulsion que l'on installa à Flémalle les deux petits laminoirs Ackermann destinés au plus brillant avenir; c'est M. Wauthier qui développa et transforma la vieille usine du Val-Benoît, berceau de l'industrie du tube belge. A côté de l'industriel soucieux du développement matériel de l'usine dont il avait la charge, il y a le philanthrope, l'ami de son personnel et de ses ouvriers. Tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier les qualités de cœur de M. Wauthier. Il n'a jamais manqué de soulager la détresse et d'encourager ceux qui traversaient un moment difficile. Le bien-être matériel et moral de son personnel et de ses ouvriers a toujours retenu son attention. Il a créé aux Usines à Tubes de la Meuse de nombreuses œuvres sociales : allocations familiales, mutuelle de secours en cas de maladies, organisme de prêts pour l'achat de maisons, etc.

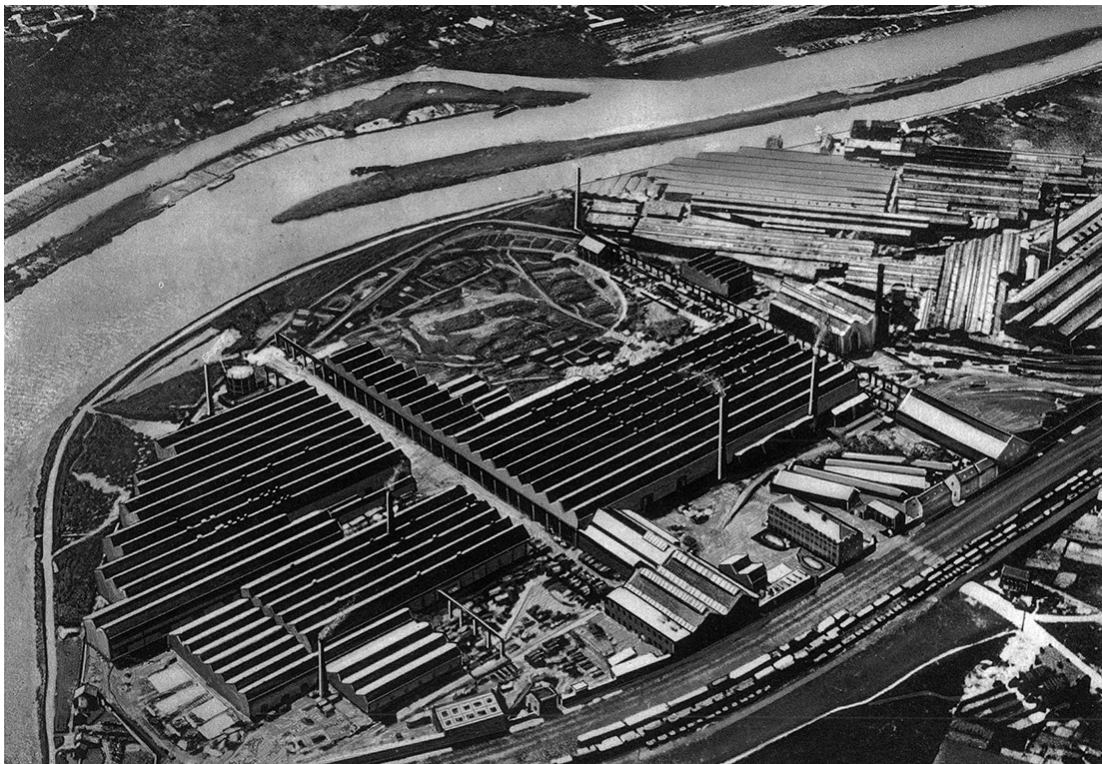
Cette activité efficace et généreuse de M. Wauthier, étendit sa réputation au delà des Usines dont il assumait la direction. Le Groupement des Usines transformatrices de Fer et d'Acier de la Province de Liège lui confia sa présidence, et c'est en qualité de représentant de ce groupement qu'il siégeait, depuis 1932, au Conseil d'administration du Centre belgoluxembourgeois d'information de l'Acier.

En rendant hommage à la brillante carrière de M. Wauthier, nous tenons à ajouter la gratitude personnelle que nous vouons à sa mémoire pour l'appui très appréciable qu'il a toujours apporté à l'œuvre d'intérêt collectif entreprise par le Centre belgo-luxembourgeois d'information de l'Acier." Sur cette même revue figurait cette image aérienne, que l'on voit d'ailleurs sur l'internet sur d'autres sites. Les îles, en face d'Yvoz, montrent bien l'encombrement de la Meuse, à cet endroit. Photo prise avant 1934.



portrait de Lucien Wauthier.

Il est tiré de la revue



Cette phrase : "En 1914, après la mort de M. Jacques Chaudoir, il est appelé à la direction des Usines À Tubes de la Meuse", me donne l'occasion de parler de la famille Chaudoir, famille que j'aborderais, plus longuement dans le cahier qui sera relatif au "château de la Croix Saint-Hubert".

JACQUES CHAUDOIR était "un mondain", et ce n'est pas péjoratif, ce que je dis là, c'est simplement un phénomène de l'époque. En effet, si on regarde sur les pages mondaines, assez nombreuses, dans la presse, depuis 1900, on le trouve avec son épouse, à toutes les festivités, bals de charité en costumes de certaines époques, courses hippiques, notamment à Tilff, plaisir d'hiver à Spa, courses automobiles, ... ces loisirs étaient ceux, des "gens biens" de l'époque où l'on retrouve, les grands noms liégeois, industriels et notables. Être ingénieur, signifiait encore être de l'élite ! mais il n'était pas seulement cela, il provient d'une vieille famille de notables :

Cette épitaphe, vient du site bel-mémorial, mettant en valeur les anciens combattants. En mémoire de Jacques Chaudoir "tombé au champ d'honneur". L'article de la presse, ci-dessous, est plus descriptif du malheureux événement : source kbr - journal "l'Indépendance" du 30 septembre 1914

CHAUDOIR, Jacques-Charles-Elise-André.

Né à Liège, le 4 juin 1880. Elève de la 5^e année des mines.

D'abord volontaire à la garde civique de Liège, il passa ensuite la frontière hollandaise, à la fin du mois d'août 1914, s'engagea à Anvers, dans les premiers jours de septembre, et fut versé au service des automobiles.

Atteint par trois balles dans l'épaule droite, en descendant de son automobile, à Sotteghem, au cours d'une reconnaissance, il fut transporté dans un couvent, puis dans un hôpital, à Gand, où il succomba, le 27 septembre 1914.

Ordre de Léopold.
Croix de guerre.



Mort au champ d'honneur de Jacques Chaudoir

Au combat de Sotteghem la garde civique à cheval de Liège déploya une grande vaillance. Parmi ces braves au premier rang, se trouvait M. Jacques Chaudoir. Il se porta au devant de l'ennemi, luttant avec intrépidité, dans le mépris le plus complet de la mort. A d'autres rencontres il avait affirmé la même valeur, donnant, comme lieutenant de l'escadron, l'exemple du patriotisme le plus ardent, de l'abnégation la plus absolue. Il avait échappé dans tous ces engagements aux balles de l'ennemi. A Sotteghem deux l'atteignirent : l'une lui labourant le poignet, l'autre l'atteignant à l'aîne. La première ouvrait une affreuse blessure qui s'envenima, la deuxième lui fit perdre beaucoup de sang causant une grande faiblesse.

Et le robuste, qu'était ce sympathique Jacques Chaudoir, ne put réagir. C'est à l'Institut moderne de Gand que Jacques Chaudoir a expiré, bravement, comme il avait vécu.

Représentant d'une haute lignée d'industriels, appartenant à l'une de ces familles qui incarnent notre vaillante bourgeoisie qui a tant contribué à la prospérité du pays et à sa grandeur, il a, dès le début de la guerre, avec un admirable désintéressement, fait le sacrifice du bonheur qui l'entourait, heureux de courir à la défense du pays.

Journal L'Indépendance du 30 09 1914

Aide-de camp du général en chef de la garde-civique de Liège il demanda à combattre sous les ordres de son frère M. Puck Chaudoir, commandant de l'escadron de la garde-civique de Liège, un héros lui aussi, dont nous avons conté récemment les exploits. Et il fut digne de son aîné.

Jacques Chaudoir n'avait que trente-quatre ans et cependant il avait déjà parcouru une remarquable carrière industrielle. Il était comme administrateur-délégué à la tête de l'importante société des Usines à tubes de la Meuse, à Flémalle. Il était administrateur de la société Escaut et Meuse. En Russie, il avait largement contribué à l'expansion de l'industrie belge comme membre du conseil d'administration de la société des Usines à tubes et à cuivre de St-Petersbourg.

C'était un industriel de haut mérite, un travailleur de claire intelligence, un caractère cordial, affable et bon, très estimé de tous. Il a ajouté de la gloire au nom qu'il portait avec tant d'autorité et de distinction. Il est tombé au champ d'honneur.

Sa mort porte un coup terrible à sa jeune femme, Mme Chaudoir-Trasenster à qui nous adressons nos condoléances émues et respectueuses ainsi qu'aux familles Chaudoir et Trasenster. Jacques Chaudoir laisse deux enfants René et Hélène

JACQUES CHAUDOIR est né à Liège, le 4 juin 1880 de Georges Chaudoir 1847-1923 et de LAURE DAWANS 1853-1880. Il s'est marié, 30 septembre 1905, Liège, avec MARGUERITE TRASENSTER 1885-1967 dont les 2 enfants :

- René Chaudoir 1906-1925
- HÉLÈNE CHAUDOIR 1907-1981, mariée le 19 février 1929, Liège, avec Adolphe Greiner 1897-1990 fils de Adolphe Greiner, l'industriel (à John Cockerill) dont on a donné son nom à un boulevard à Seraing

Jacques Chaudoir et André Chaudoir (du Château de la Croix St Hubert) sont cousins, j'en reparlerai.

Et pour finir, l'histoire de l'usine Tubes de la Meuse, voici un extrait du journal "La Meuse" du 13 juillet 1911 qui donne bien les explications sur sa naissance.

Société anonyme des Usines à Tubes de la Meuse.

Sous cette dénomination, il a été constitué, suivant acte passé le 24 juin 1911, devant Me Robert Crespin, notaire à Seraing-sur-Meuse, une Société ayant pour objet la fabrication des tubes de tout genre et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'industrie.

Le capital social, fixé à 5,500,000 francs, est représenté par 5,500 actions de mille fr. chacune. Ce capital peut être augmenté et porté à 7,000,000, de francs, par décision du Conseil d'administration publiée au «Moniteur belge».

Il est fait apport par la Société d'Escaut et Meuse de son usine à tubes située au Val-Benoît, Sclessin, commune d'Ougrée, de l'outillage qui s'y trouve et de la clientèle y attachée et de ses procédés de fabrication, de ses brevets et de son concours technique; il est fait, en outre, par divers comparants différents apports, consistant notamment en terrains, etc.

en 2 extraits, le journal "La Meuse" du 13 juillet 1911 qui explique la naissance de l'usine des Tubes de la Meuse à Flémalle-Haute. les industriels liégeois se sont réunis pour créer cette entité, très prolifique financièrement à ces débuts et surtout avant la deuxième guerre.

En rémunération de ces apports, il est remis aux apporteurs 1,490 actions entièrement libérées qu'ils ont à se partager suivant leurs conventions.

Les 4,010 actions restantes sont souscrites par : MM. Chaudoir, au nom de la Société d'Escaut et Meuse, 490 actions; Paul Trasenster et Adolphe Greiner, au nom de la Société anonyme John Cockerill, à Seraing, 1,990; Paul Schmidt, au nom de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, 1,490; Adolphe Greiner, en nom personnel, Gustave Trasenster, Malissart et Jacques Chaudoir, chacun 10 actions.

Les actions souscrites ont été libérées d'un dixième, soit de 100 francs.

Le Conseil d'administration se compose de MM. Georges Chaudoir, industriel, à Liège; Conrad Mallissart, directeur-général de la Société d'Escaut et Meuse, à Liège; Adolphe Greiner, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing-s/Meuse; Georges Dodémont, banquier, industriel, à Huy; Gustave Trasenster, directeur général de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, à Ougrée, et Jacques Van Hoegaerden, ingénieur, à Sclessin-Ougrée.

Sont nommés commissaires : MM. Georges-Jules Puck-Chaudoir, industriel, à Hamoir; Emile Tonneau, chef de service aux établissements de la Société Cockerill, à Seraing-sur-Meuse, et Louis Spaak, ingénieur, à Liège.

La Meuse du 13 07 1911

LA VILLA DES GLYCINES

Difficile de mettre une chronologie, sur les images existantes de cette villa. Je ne possédais, en numérique, que les principales, les autres, avec des inscriptions, elles ont été scannées, car pour cette fois les inscriptions ont servis, non seulement, pour raconter l'histoire de la villa, mais aussi pour situer le contexte, dans lequel a vécu cette famille. J'ai appris notamment qu'une procession traversait tous les ans, la propriété, voir les photos. Ce qui est certain, contrairement à ce que l'on a déjà écrit, cette villa appartenait bien, à l'usine Tubes de la Meuse (confirmation par le petit fils Louis Wauthier, habitant à Liège). Lucien Wauthier, même s'il y a effectué des modifications n'en a été que locataire. Il s'est installé dans cette villa "de direction" en 1919. Maintenant, a-t-elle existé auparavant, je ne le crois pas! Regardons bien la photo ci-dessous.

Sur la première image qui m'appartient, une inscription manuscrite que j'ai enlevé, mentionnait, la date de 1919. On voit sur celle-ci, un chauffeur attendre et peut-être aussi les Wauthier-Bronchain sur le balcon (?). Pas de





Marie est l'épouse de Lucien ! Maintenant, des fleurs couvrent le balcon ... On indique bien qu'une procession traversait le parc chaque année et j'ai trouvé 2 images qui l'évoque. Désolé, pour l'auteur, des photos, je ne le connais pas ! Le but étant ici, de faire connaître à tous et gratuitement, l'histoire de la commune. Je sais maintenant qui les a mises dans sa collection.



On reconnaît bien, la villa sur ces 2 photos (coll. Christine Martin). Nous pouvons aussi, en conclure que la famille Wauthier était pratiquante. D'après les images, il y a eu plusieurs transformations. Dans les archives, la seule autorisation que je constate, c'est celle qui concerne un dépôt

pour 1500 litres d'essence, pour automobile, avec appareils de distribution, à placer côté rue Sompré. Ces dernières photos sont significatives des transformations opérées et y compris dans le parc, la vasque je l'ai connue, mais en très mauvais état.

Le bien a été occupé ensuite, par la famille Bihet-Moreau, le 31 novembre 1938. OSCAR DENIS HENRI BIHET né le 27 avril 1884 à Jupille. En 1938, il est renseigné au registre : Ingénieur Directeur de l'usine à Tubes de la Meuse et chef du groupement principal du groupement Métallurgique du Fer.





Bihet Oscar, était en 1905, administrateur-délégué de la Société métallurgique Russo-Belge, et domicilié, rue de Liège 74, à Jupille. Maintenant, le bien est devenu un hôte privé. La villa a été démolie, et je n'en retrouve aucune trace.

Lucien Wauthier décède à Paris, le 19 août 1937. Voici 2 extraits des journaux de l'époque, la Gazette de Charleroi et le Vingtième siècle, tous les deux du 27 août 1937. Un autre hommage, lui sera rendu par le Collège du 16 février 1938, en voici l'extrait ci-dessous

NECROLOGIE

Madame Lucien WAUTHIER ;
Monsieur et Madame Auguste WAUTHIER et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Louis WAUTHIER et leurs enfants ;

Le Conseil d'Administration et le Personnel de la Société des Usines et Tubes de la Meuse, à Flémalle Haute, ont la profonde douleur de faire part du décès inopiné survenu à Paris de Monsieur **LUCIEN WAUTHIER**,
Ingénieur A. I. M. S.

Le service solennel suivi de l'inhumation dans le caveau de la famille, aura lieu à l'église de Ramet, le lundi 23 août, à 11 heures.

Réunion à la mortuaire « Les Glycines » à Ramet (Val-St-Lambert), à 10 heures 15.

Gazette de Charleroi du 21 08 1937

extraits de la presse

-source KBR

♦ **RAMET-YVOZ.** — Des funérailles imposantes. — C'est au milieu d'une affluence extraordinaire que viennent d'avoir lieu les funérailles de M. Lucien Wauthier, administrateur directeur-gérant de la Société Anonyme des Usines à Tubes de la Meuse, à Flémalle-Haute.

À la levée du corps, des discours furent prononcés successivement par MM. C. Royer, au nom de la Mutuelle des Tubes de la Meuse, A. Piette, au nom du personnel employé et de maîtrise ; O. Bihet, au nom du personnel supérieur, ainsi que par un ouvrier de l'usine au nom de ses camarades, et des représentants de l'Association des Ingénieurs de Mons, du Comité des Industriels et de l'Université de Liège.

Après le service religieux célébré en l'église de Ramet, la foule conduisit le défunt jusqu'à sa dernière demeure. Plus de deux cents gerbes et couronnes furent déposées sur la tombe où un dernier discours fut prononcé par M. Lenté, président du Conseil d'Administration de la Société.

L'émotion pénible provoquée par cette mort se lisait sur tous les visages.

Le Vingtième du 27 08 1937

H/ Vu la lettre en date du 13 janvier 1938, par laquelle Messieurs les Conseillers communaux Remy Jules, Galant, Deserranno et Danglee expriment le vœu de voir la place de l'église à Ramet être renommée place Lucien Wauthier, en honneur à la mémoire du concitoyen de ce nom, décédé en 1937 ;
Considérant que les raisons évoquées dans la dite lettre sont fondées, que Monsieur Wauthier fut incontestablement un homme de bien, discret, généreux et désintéressé ;
Vu l'article 76, 70, de la loi communale ;
Décide de faire droit à la requête de Messieurs les Conseillers précités : la place de l'église, à Ramet, s'appellera désormais place Lucien Wauthier.
Une plaque indicatrice sera apposée, elle sera du même style que celle qui existe place François Gérard



Monsieur Lucien Wauthier, directeur des Tubes de la Meuses, dans un tube ! Par le dessinateur Jacques Ochs.

source : Liège, musée des Beaux Arts

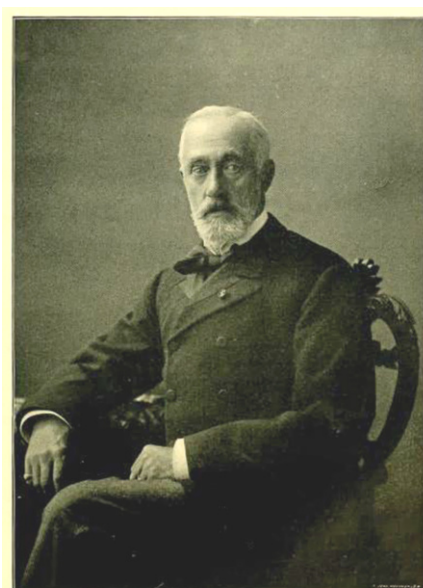
UNE AUTRE VILLA ET UN HOMME HORS DU COMMUN

Une carte postale éditée par la commission historique, en son temps, avec une légende "*La Ramière ou villa Nyst*", m'avait intrigué, à plus d'un titre ! La vie est ainsi faite, que vous passez quelques journées, de temps en temps, à chercher des renseignements, notamment sur le sujet et puis... voilà que je constate, que le "Nyst" en question, ne peut être que celui renseigné dans la littérature et connu dans beaucoup de pays. On le décrit, à son époque, comme un homme intelligent. Après, la collation d'images et d'articles de la presse le concernant et il me faut réaliser, un résumé de tout ce qui a été trouvé ! ... et bien un résumé était déjà réalisé dans un livre de 2005, que je possède (apparemment, j'en ai trop !), édité par la Renaissance du Livre et Dexia. Il s'agit d'une "bible" sur "Liège et l'exposition universelle de 1905", un livre complet sur le sujet qui est un pendant du livre d'or de cette exposition, édité en 1905-1906 par Gustave Drèze. Ce dernier est consultable (pas facilement), en 2 tomes, sur l'internet ! Le texte écrit par Serge Loureau, du Musée des Transports en commun, résume bien une bonne partie de l'histoire de ERNEST FRÉDÉRIC NYST :



Portrait de Ernest Frédéric Nyst devant un plan de l'exposition de 1905. Ce tableau, a été peint par Jozef Janssens. Il a été commandité et offert par la société et son personnel. Voir l'extrait du tableau reproduit ci-dessous. - coll. Musée des Transports en commun de Wallonie

" ... Né à Maastricht le 19 décembre 1836 (dans l'acte de mariage on indique erronément, le 9) , *Ernest Frédéric Nyst, décède à Ivoy-Ramet, en province de Liège, le 13 septembre 1920. A près avoir opté pour la nationalité belge, le 9 février 1858, conformément à la loi du 4 juin 1839, il entre en 1857, à l'Ecole des Mines de Liège, division Arts et Manufactures et en sort le 10 août 1861, avec la plus grande distinction. Il débute, en 1861, comme ingénieur réceptionnaire des chemins de fer du gouvernement néerlandais, mais fonde l'année suivante, à Liège, dans le quartier de la Boverie, une usine pour la fabrication mécanique des boulons, rivets et crampons, transférée ensuite rue d'Harscamp, puis en 1905 à Angleur. Il fait breveter un parachute à friction pour les cages des mines et les monte-charges. Après la guerre de 1870, la République française se voyant dans l'obligation d'instituer divers impôts pour relever ses finances, Frédéric Nyst propose le système des bandes métriques en papier, imprimées en mètres, décimètres et centimètres et collées sur le bord des tissus, afin de permettre une meilleure levée de l'impôt. Vers 1873, il fait*



M. FRÉDÉRIC NYST.



également breveter un appareil pour l'accrochage automatique des wagons de chemin de fer. Dès 1866, l'industriel liégeois ayant obtenu de la ville de Bruxelles, la concession du premier tramway en Belgique, sur le parcours Eglise Ste-Marie - rue Royale - les boulevards et l'avenue Louise jusqu'au bois de la Cambre. Il est donc, le véritable initiateur d'une industrie florissante que les belges vont exporter dans le monde entier. En 1888, il fonde la société des Tramways Est-Ouest, depuis la gare du Haur-Pré jusqu'à Cornillon. Cette ligne sera plusieurs fois prolongée. Dès 1898, il cède aux demandes pressantes des promoteurs de l'Exposition universelle à Liège et prend en charge la supervision des études techniques préalables, si bien que lors de la constitution de la SA Liège-Exposition en juillet 1899, il devient d'office membre du Comité exécutif, en charge de la direction générale des Travaux."

Un autre portrait, photographique cette fois, se trouvait dans le livre d'or de l'exposition, Photographe inconnu



G. Simonis. J. Desoer. P. Forgeur. Fl. Pholien.

J. Gody. Richard Lamarche. J. Noirlaise. A. Dumoulin. E. Digneffe. Ch. Berryer. P. Van Hoegaerden. J. Dallemagne. F. Nyst. N. Goblet.

Nous avons reçu une lettre de MM. Frédéric Nyst et B. Morel-Thiraut, concessionnaires du chemin de fer américain au bois de la Cambre, qui nous informent, en réponse à une demande d'explications insérée dans un de nos numéros précédents, que, par délibération du 17 juin, le conseil communal de Bruxelles a bien voulu leur accorder l'autorisation de ne commencer l'exploitation dudit chemin de fer que le 1^{er} mai de l'année prochaine. A cette date, ajoutent nos correspondants, tout le service sera régulièrement organisé : déjà les rails se fabriquent à Liège, les voitures à Paris, et les bois viendront d'Anvers; on ne s'apercevra donc à Bruxelles que de la pose de la voie, qui demandera un mois à six semaines au plus.

Jr. de Bruxelles, le 4 août 1867 - source KBR

Nous avons arrêté et arrêtons : Article unique. Sont approuvés la soumission et l'acte en date des 6 et 8 décembre 1880, visés ci-dessus.

En conséquence, les sieurs Emile et Frédéric Nyst frères sont déclarés concessionnaires du dit tramway aux clauses et conditions du cahier des charges susmentionné et pour un terme de trente-huit années.

Notre ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 décembre 1880.

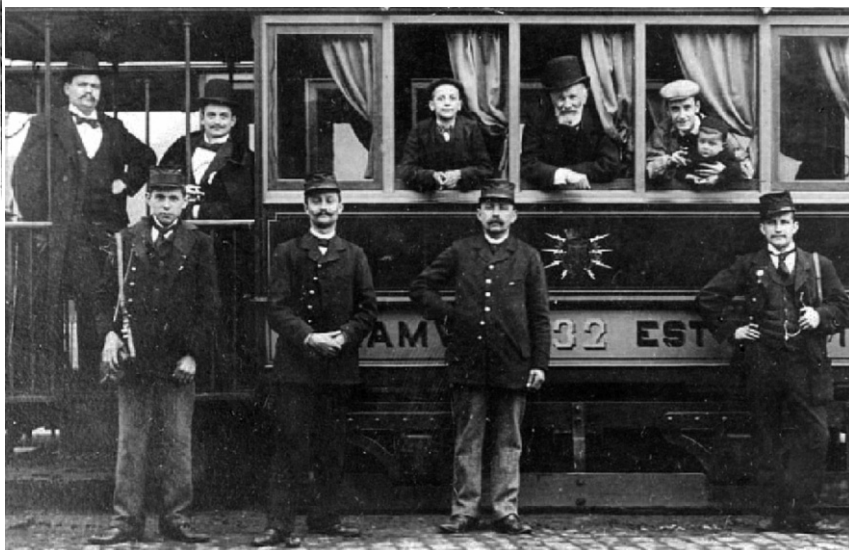
MANIFESTATION SYMPATHIQUE

Une manifestation très sympathique a eu lieu samedi soir, à l'Hôtel Donnay, rue Grétry, en l'honneur de Mlle Zélie Lievesoons, au service de l'Usine Frédéric Nyst depuis 26 ans.

M. Frédéric Nyst, entouré de ses fils, de ses employés et du personnel presque au grand complet, a, dans un langage ému, vivement félicité l'heureuse jubilaire, à qui, outre une prime importante en espèces, allouée par l'usine, il a été remis son portrait et de nombreux bouquets de fleurs.

La Meuse du 9 mars 1903

Le tram avec F. Nyst au milieu du wagon, et peut être des membres de sa famille de part et d'autre de lui ? - Collections : Musée des Transports en commun de Wallonie



Une dernière photo du livre d'or de l'exposition - les organisateurs de celle-ci où l'on trouve, le 2e du côté droit de l'image, F. Nyst. Des articles de la presse, nous apportent des précisions sur ses travaux et ses mérites :

— Nous avons vu avec plaisir ces jours derniers deux machines destinées à l'Exposition universelle de Londres et qui font bien augurer de la manière brillante dont l'industrie belge y sera représentée.

L'une des deux machines est une soufflerie pour hauts-fourneaux, d'un système tout nouveau, construite par M. L. Pérard, ingénieur-constructeur, avec ce soin, ce fini, qu'il porte dans toutes ses constructions.

L'autre machine est un nouveau parachute, de l'invention de M. Frédéric Nyst, ingénieur, construit également dans les ateliers de M. Pérard, sous la direction de l'inventeur. Ce parachute résout d'une manière simple et heureuse le problème posé depuis longtemps d'arrêter les cages des mines par frottement lors d'une rupture de corde et d'éviter ainsi le choc provenant d'un arrêt brusque.

Nous n'avons voulu pour aujourd'hui que signaler l'intérêt que ces deux machines nous ont inspiré; mais nous espérons pouvoir bientôt leur consacrer un article spécial.

Jr. La Meuse du 1 mars 1862 - source KBR

— Le Recueil des documents relatifs aux Sociétés publie le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre dernier de la Société d'exploitation de l'Exposition internationale d'Amsterdam. Dans cette séance, MM. Forsæ, propriétaire à Paris; Félix Tasson, industriel à Bruxelles; Ad. Nattanson, propriétaire à Paris; Ed. Agostini, commissaire général de l'Exposition d'Amsterdam en 1883, à Amsterdam; Frédéric Nyst, ingénieur à Liège, et L. Savary, négociant à Paris, ont été élus administrateurs.

La Meuse du
10/12/1881 -
exposition internat.
d'Amsterdam
- source KBR

Frédéric est associé avec son frère Emile (Dans les 2 cas leur prénom usuel est le 2e des prénoms à la naissance)- Ils obtiennent la concession de l'établissement d'un Tramway à Liège.) - avis officiel, extrait de l'arrêté Royal du 30 décembre 1880

Ramet-Ivoz. — Le Bureau de bienfaisance vient de recevoir les dons suivants par l'entremise de M. le bourgmestre : 250 fr. de M. Maurice Chaudoir; 100 fr. de Mme Trokay-Sonval; 20 fr. de M. Frédéric Nyst.

Journal La Meuse du 5 mars 1909

INAUGURATION

Des lignes de la Société anonyme des TRAMWAYS EST - OUEST DE LIÈGE & EXTENSIONS

Le Conseil d'administration de la Société des Tramways Est-Ouest de Liège et extensions avait convié hier les différentes notabilités du monde gouvernemental, provincial, des notabilités de la ville, des communes de Chênée et d'Ans, les directeurs de tramways, etc., à l'inauguration de son réseau électrique.

La journée se composait d'un lunch, de la visite des usines de la ligne, de réceptions aux Hôtels-de-Ville de Chênée et d'Ans et d'un banquet; elle a été en tout point réussie et fait le plus grand honneur à la Société et à son intelligent administrateur-délégué, M. Frédéric Nyst.

La Société des Tramways Est-Ouest, formée en mai 1898 par l'ancienne Société Frédéric Nyst et Cie et différents établissements industriels et financiers belges et étrangers, continue la concession entre Haut-Pré et Bois-de-Breux exploitée jadis au moyen de

Les commencements de ce tramway furent des plus modestes. La concession primitive date de 1880 et le premier tronçon de ligne, du Haut-Pré au pont Saint-Julien, fut mis en exploitation en mai 1881; plus tard, après de nombreux travaux exécutés rue Chaussée-des-Prés, la ligne fut poussée jusqu'à Cornillon. Quelques années après, voulant épargner aux voyageurs de la ligne du plateau de Herve ou de parcourir en chemin de fer les 13 kilomètres de détours et de méandres qui séparent le Bois-de-Breux de la place Saint-Lambert ou de faire, comme il y a deux siècles, les 3 kilomètres de route à pied, la Compagnie songea à prolonger sa ligne jusqu'à la station de Bois-de-Breux.

C'était l'époque où sévissait encore dans le département des chemins de fer une maladie aiguë que l'on pourrait appeler la "monopolomanie." Le monopole au chemin de fer de l'Etat, pas de concurrence d'aucune espèce, telle était la pensée dominante de M. Vandenpeereboom.

Toute atteinte à ce monopole ne pouvait que compromettre les finances publiques et ruiner le pays.

Le tramway n'obtint donc la concession que jusqu'au cimetière de Robermont; on voulait l'y enterrer pour toujours.

Et ce ne fut qu'à coups de pétitions et de meetings que l'on put convaincre les ministres des chemins de fer et des travaux publics d'alors et prolonger la ligne jusqu'au Bois-de-Breux.

Du Haut-Pré à Bois-de-Breux, telle était l'étendue de la ligne lors de la transformation de la traction animale en traction électrique.

Depuis, toujours au prix des plus grandes difficultés, on obtint la concession d'Ans-Chênée par Liège et Grivegnée; la ligne a donc aujourd'hui un développement de 14 kilomètres.

LA FAMILLE DE FRÉDÉRIC NYST (Nijst)

Né à Maastricht, le 9 décembre 1936 de Petrus Stephanus Nijst (Nyst), pharmacien (?) et de Julia Helena Nypels, décédée à Liège le 4 mai 1894 (Julie Hélène). La famille Nypels est assez connue à Liège, un article du journal La Meuse du 8 août 1894, nous donne quelques précisions au moment de son décès.

— **M^{me} NYST-NYPELS**, dont les funérailles ont eu lieu hier matin en l'église Saint-Nicolas, était la sœur de feu Guillaume Nypels, professeur de droit à l'Université de Liège, ancien recteur et membre de l'Académie de Belgique. Elle appartenait à une ancienne famille de Maastricht qui donna plusieurs des siens au clergé, à la magistrature et à l'armée. Un Nypels remplissait, en 1789, les fonctions de greffier à la Cour féodale de la prévôté de Saint-Servais et il devint, après la conquête française, administrateur du département de la Meuse Intérieure. Des pierres sépulcrales aux armoiries de la famille se trouvaient jadis dans les églises de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, à Maastricht. L'une d'elles portait le nom de Simon Nypels, mort le 13 avril 1673. Aussi nombre de personnes du Limbourg hollandais étaient-elles venues assister aux obsèques de M^{me} Nyst-Nypels, une femme de bien, d'une rare intelligence, d'un cœur excellent et que son fils, M. Frédéric Nyst, ses belles filles et ses petits-enfants entouraient d'une vénération et d'une affection hautement méritées.

A la maison mortuaire, rue Grétry, hier, de 10 heures du matin jusqu'à la levée du corps, de nombreux amis de la famille n'ont cessé de défiler devant la dépouille mortelle: des personnalités politiques, des professeurs de l'Université, des notabilités du monde, de la finance et de la haute industrie.

Un des salons du rez-de-chaussée avait été transformé en chapelle ardente et un véritable monceau de couronnes témoignait des sympathies dont était entourée la défunte.

Le cortège s'est mis en marche à 11 heures. Le corps a été porté par des députations du personnel des ateliers de boulonnerie et du Tram Est-Ouest.

M. F. Nyst, ingénieur et administrateur délégué du Tram Est-Ouest, fils de la vénérable défunte, les petits-fils Pierre, Emile, Alfred Nyst et M. Devachez conduisaient le deuil.

La cérémonie religieuse a été chantée en l'église Saint-Nicolas. Elle a été suivie de l'inhumation au cimetière de Robermont, dans le caveau de la famille.

Pour trouver, son acte de naissance, ainsi que de ses parents, frères et sœurs, il m'a fallu réaliser de la généalogie, en tenant compte des nombreuses erreurs dans les registres du passé, et je constate :

Ernest Frédéric Nyst, avec le patronyme actuel est

- né en Hollande sous le nom et prénoms de Nijst Ernest Frederik
- naturalisé belge en 1958
- marié, en 1966 en France sous le patronyme de Ernest Frédéric Nyst et
- décédé en Belgique, à Yvoz-Ramet en 1920.

Ernest Frédéric Nijst est le fils de Petrus Stephanus Nijst et de Helena Julia Nijpels (le "ij" c'est transformé en "y" pour les 2 patronymes et en Hollande, on écrit les prénoms en forme latine Pierre peut être Petrus ou Peter) ...

Ce couple c'est marié à Maastricht, le 15 septembre 1829. Pierre Stephan est décédé assez jeune. Il est né à Amsterdam, le 29 décembre 1798, et décédé à Maastricht le 31 mars 1837. Ils ont eu cependant 4 enfants, 1 fille et trois garçons. Ernest Frédéric, étant le petit dernier et il n'a pratiquement pas connu son père. Les frères et sœurs sont :

-1931 : Nijst Maria Julia, le 11 janvier 1831

-1932 : Nijst Jules Etienne, le 5 janvier 1832

-1934 : Nijst Lodewijk Emile, le 18 janvier 1834. Louis Emile, sera associé à son frère. A son décès, le 29 novembre 1885, on le déclare "administrateur délégué du Tramways".

ERNEST FRÉDÉRIC NYST se marie à Toulouse (France), le 2 juillet 1866 avec THÉRÈSE BERNARDE MARIE STANISLAS MOREL née à Toulouse, le 20 août 1844, fille de Auguste Georges Morel, constructeur de voitures et de dame Appolline Thibaut, décédée. Remarquez que Frédéric a comme associés les Morel-Thibaut en 1867 (voir sur page n° 22 jr de Bruxelles). Il s'agit du père Morel et du grand père maternelle Benjamin Thibaut.

Je lis d'ailleurs à ce sujet, une note de la ville de Bruxelles, relative au tram : *"Pour la ligne de Schaerbeek au Bois de la Cambre, à MM. Frédéric-Ernest Nyst et Thibaut-Morel, le 16 novembre 1866, aux clauses et conditions du Cahier des charges voté par le Conseil communal le 15 septembre 1866 et modifié par la Convention du 12 novembre 1868, opérant, en outre, le transfert au sieur William Morris de ladite concession, qui a pris cours à partir de cette date du 12 novembre 1868; La concession accordée à MM. Frédéric-Ernest Nyst et Thibaut-Morel, pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer américain, le 16 novembre 1866, est transférée au sieur Morris pour le terme de quatre-vingt-dix ans, aux clauses et conditions du cahier des charges de cette concession ..."*

Les époux NYST-MOREL ont eu au moins 5 enfants (repris dans les actes de naissances aux archives mais aussi répertoriées dans les sites généalogiques) :

1) JULIEN BENJAMIN FRÉDÉRIC PIERRE NYST, né à Liège, le 1er avril 1867 et y décédé. Il y a eu un problème dans l'acte, on a écrit Moren au lieu de Morel pour la mère. Frédéric Nyst a dû aller en jugement pour faire changer cette erreur, ce n'est pas toujours simple de modifier un acte officiel !

2) Emile Jean Auguste Nyst, né à Liège, le 13 avril 1869

3) Jeanne Apolline Flore Benjamine Nyst, née à Liège, le 18 août 1872

4) Elise Julie Marie Joséphine Nyst, née à Liège, le 27 octobre 1874

5) Gabrielle Thérèse Augustine Marie Nyst. Cette dernière m'est connue par une "carte de prières"... voici, ci-contre cette image trouvée sur l'internet.



Julien Benjamin Frédéric Pierre Nyst, s'est marié le 16 mai 1896 à Liège, avec FANNY JOSÉPHINE MARIE ALEXANDRINE NANDRIN. ce couple fils et belle-fille des ÉPOUX NYST-Morel ont eu au moins un garçon :

FRÉDÉRIC FRANÇOIS THÉRÈSE NYST, Ingénieur civil, né le 15 mai 1901 à Liège et y décédé le 29 juillet 1966. Celui-ci s'est marié avec FRANÇOISE MARIE JOSÈPHE GHISLAINE GÉRARD (1908-1899) à Gembloux, le 5 juin 1929.

Ces derniers ont eu au moins un garçon PIERRE NYST, marié à JACQUELINE DUESBERG. (c'est grâce à la généalogie en ligne de la famille Dunsberg que j'ai eu les renseignements ci-avant. Pierre et Jacqueline sont décédés. Ce dernier couple a donné la génération actuel dont :

PIERRE-FRÉDÉRIC NYST, Président des UCM (Union des Classes Moyennes). Son arrière-arrière-grand-père, donc son trisaïeul, est Ernest Frédéric Nyst (1836-1920).



Il m'a gentilement envoyé une photo de sa famille, son père, sa grand-mère et grand-père en 1935. Il m'écrit aussi qu'il a un frère Benoit Nyst, sans descendance et un fils Olivier NYST qui a 19 ans et qui perpétue le nom.

Légende par Pierre-Frédéric :

"Photo prise à Middelkerke en 1935; debout à gauche avec cravate et pochette, je crois que c'est mon grand père Frédéric Nyst; à sa gauche, ma grand mère Françoise Gerard ; le petit garçon assis au 2ième rang c'est mon père, Pierre Nyst".

La famille NYST-MOREL sera domiciliée à Liège, et c'est seulement après le décès de son épouse, en 1907, que Frédéric Nyst s'établira à Yvoz-Ramet, dans la villa qui porte son nom (voir la carte postale).

Provenant de la rue Méan à Liège, Frédéric s'installera d'abord en seconde résidence, avec son personnel, le 25 mai 1908. Dans le registre de population, on le trouve inscrit à cette date avec

- Lisen Désiré Joseph, né le 21 avril 1872, déclaré comme "domestique"

- Chapelle Elisa Julia, née le 30 juin 1869, déclarée comme "femme de chambre". les deux se sont mariés à Liège le 22 mars 1902.

- Thirion Marie Dieudonnée, née le 26 août 1876, déclarée comme "cuisinière".

Frédéric et les époux Lisen-Chapelle se sont inscrit en domiciliation à Yvoz-Ramet, en 1915. Cette Villa est alors renseignée "à la Halle", 847 (n'oublions pas : à cette époque, les numéros des maisons sont en continu, dans toute la commune). Ce lieu dit "La Halle" à son importance, on en trouve notamment la mention au 15e siècle, mais aussi, sur un plan de concession de mines, vers 1810-30. Le chemin le long de la Meuse entre les deux châteaux Ramioul et Torette s'intitule à ce moment "*le chemin de Ramioulle alle Halle dit : chemin des meuniers*". Voici, ci-dessus, un extrait du plan relatif aux concessions de mine.



source : archives de l'Administration des Mines

- Région Wallonne

CONSTRUCTION DE CETTE VILLA ?

J'ai eu beau chercher, je n'ai constaté aucune demande au Collège échevinal de Ramet, depuis 1880 jusqu'en 1907, sur la mention de cette Villa (suite à une demande d'alignement ou une enquête de commodo , ou la demande d'établissement d'une briqueterie provisoire- les permis de bâtir étant inexistant à ce moment). Je pense bien qu'elle a été construite après 1905. Le style de la villa fait penser à l'art de cette époque (exposition universelle où Frédéric a été très actif) et puis il n'y a aucune trace dans les registres d'occupation de bâtiment à cet endroit, avant 1908 !

La trace précédente c'est le plan Popp (1865-1870), où on constate l'établissement d'un bâtiment sur la parcelle de la villa Nyst (cfr Carte postale ci-dessous). Cette parcelle appartient à M. Souval, marchand de Bois à Ramet.



Le bien "Nyst" a plus de terrains qu'indiqués sur l'extrait de plan ci-contre. En effet, si l'on compare avec une description donnée à une vente publique, en 1930, de la Villa (appelée alors : La Ramière), il y avait plus de 2 ha de bien. Je pense qu'une partie, du terrain, situé plus haut, au-delà de ce plan et le long de la rue Sompré, appartenant à la famille de l'ancien Bourgmestre Louis Joseph Buysens a également été acheté par Frédéric Nyst.

J'ai lu que la maison Buysens a subi un incendie après le décès du Bourgmestre. Elle est d'ailleurs, toujours signalée comme telle, au moment du plan Popp. C'est la fille des Buysens-Desoer, Sophie qui était propriétaire des terrains et de la maison incendiée. Pour revoir l'ensemble des terrains Buysens, veuillez consulter la chronique "A la naissance de la Belgique" 2e version de janvier 2021



Cette ancienne carte postale, une photo que j'ai améliorée, indique bien que cette villa est à M. Nyst. La prise de vue est réalisée devant le passage d'eau, et à l'arrière de l'espace public appelé "à la Halle". Nous avons, à droite, la maison du passeur (voir cahier historique sur le passage d'eau Ramet-Chokier) et à gauche, devant le personnage, l'embouchure de la rue Sompré. Le mur d'enceinte de la propriété Nyst existe toujours ! A droite, derrière l'arbre, la partie maison en colombage !

Les personnes qui n'auraient pas reçu de faire-part du décès de

Monsieur Frédéric NYST
Veuf de Madame Thérèse MOREL
Ingénieur Industriel,
Président et fondateur de la Société des Tramways Est-Ouest de Liège et Extensions,
sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.
Un service solennel pour le repos de son âme sera célébré en l'église de Ramet, le lundi 20 septembre, à 10 heures.

La Meuse du 17 09 1920

N° 40.

DÉCÈS

DE

Emile Nyst,
veuf de
Thérèse MOREL.

Du quatorzième jour du mois de septembre de l'an mil-neuf-cent-vingt à neuf heures du matin.

ACTE DE DÉCÈS de Emile Nyst, industriel, âgé de quatre-vingt-trois (83) ans, Officier de l'Ordre de Léopold, Chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal et de l'Ordre de Vasa (Suède), Commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, domicilié à Ramet, Villa la Rampe, fils légitime de défunt Henri Nyst, et de défunte Thérèse Morel, veuf de Charles Bernardini Marie Stanislas Morel,

décédé en cette commune, le treizième jour du mois de septembre mil-neuf-cent-vingt, à deux heures du matin.

Sur la déclaration faite par : 1°

Fils du défunt, domicilié à

2° Désiré Lisen, garçon d'intérieur, âgé de quarante-huit ans, non parent du défunt, domicilié à Ramet.

Constate suivant la loi par Nous, soussigné, Guillaume Dubois,

Maire Officier de l'Etat-Civil de Ramet, arrondissement de Liège.

Lecture du présent acte a été donnée aux déclarants qui ont signé avec Nous,

Emile Nyst, Désiré Lisen

L'Officier de l'Etat-Civil,

Imp: Emile LECLEIRE, rue du Station 7, Liège.

Vol. 7. Fol. 224 CASE. 7.

DU REGISTRE DE POPULATION

Acte de décès à Ramet-Yvoz. On remarque que les témoins sont : son fils Emile, 51 ans et son "garçon d'intérieur" Désiré Lisen, que j'ai déjà mentionné.

En regardant l'acte de décès, on peut confirmer que Frédéric Nyst était bien connu et honoré internationalement. Ses inventions, ont marqués les esprits et il a reçu de son vivant, des ordres honorifiques, de différents pays :

- Officier de l'ordre de Léopold
- Chevalier de l'ordre du Christ du Portugal
- L'ordre de Vasa de Suède
- Commandeur de l'ordre Saint-Stanislas de Russie

Son usine de fabrications de boulons, rivets et crampons, fondée à Liège, dans le quartier de la Boverie, a d'abord été transférée rue d'Harscamps, puis à Angleur (kinkempois) en 1905.

RIVETS, BOULONS, ÉCROUS, RONDELLES, TIREFONDS, ETC.

Pierre & Emile NYST
Successeurs de Frédéric NYST, Ingénieur

N° 1

SUPPORTS D'ISOLATEURS
POUR
TELEGRAPHES, TELEPHONES &
TRANSMISSIONS ELECTRIQUES

ATELIER DE GALVANISATION
Nombreux Diplômes d'Honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions

KINKEMPOIS-LEZ-LIEGE, le 418 à 444, RUE RENORY.

1928



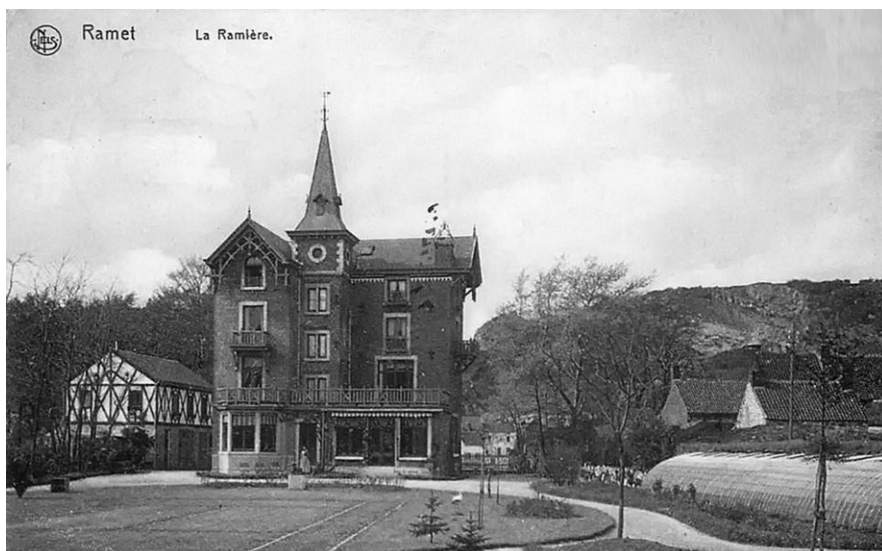
Après son décès, elle a continué sur la direction de ses 2 fils, cfr l'entête de lettre ci-dessous (source: l'internet).

Assez rapidement, "La Ramière" est mise en vente, voyez l'extrait du journal La Meuse du 5 décembre 1920 (source KBR)

Etude de Maître DIEUDONNE,
Notaire à Liège, rue André Dumont, 20.
Téléphone 2188.

A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ dénommée
« LA RAMIÈRE », 3 hectares, belle et confortable habitation, passage d'eau Chokier, 10 minutes tram. S'adresser notaire Dieudonné, à Liège.

La Meuse du 05 12 1920



La façade avant de la Ramière, avec l'évolution de l'aménagement du parc. Ces cartes postales se retrouvent, assez souvent, sur l'internet. La deuxième est intéressante historiquement car il est inscrit Mr Wolters.

Effectivement, après vérification dans les registres de population, on trouve cette famille, domiciliée en cette Villa. sources : coll. de l'auteur et sur l'internet une coll. inconnue.

On remarque également ci-dessous, sur les coupures de presse, les demandes de "personnel" pendant cette période Wolters.

source KBR



On dem. Serv.-Cuisinière
et Fille de quartier. S'adr.
à La Ramière, Ivoz-Ramet,
passage d'eau CHOKIER,
train payé.

La Meuse du 14 07 1922

On demande deux Jeunes
Filles, une sach. un peu
cuis., et une comme Fille
de quart., sach. coudre.
Bonnes réf. exig. Adresse:
La Ramière, Ramet. Se
prés. matin., tram. payés.

La Meuse du 10 09 1922

A deux mois d'intervalle, on retrouve dans la presse, des annonces pour l'engagement de "domestiques" à la Villa "La Ramière" Examinons, maintenant, cette famille Wolters. L'immeuble est maintenant repris au :

"Passage d'eau n°735"

On trouve inscrit à ce domicile

HENRI JEAN LOUIS WOLTERS, né à Venlo, le 6 février 1824. Ils est le fils de Henri Charles Hubert, médecin (1838-1887) et de Marie Antoinette Hubertine Guillemine KAMP.

LAMBERTINE DOOR est née à Seraing, le 25 mai 1891. Elle est la fille de Lucien et de Joséphine Antoinette LEGRAND

Ils se sont mariés à Seraing, le 23 mai 1914. Il est industriel et Hollandais. Elle prendra sa nationalité à son mariage. Ils ont une fille : ANTOINETTE, LUCIE, JEANNE WOLDERS née à Seraing, le 5 juin 1916.

Leur domicile précédent est sur la ville de Bruxelles. Ils ont occupés la villa depuis le 10 juillet 1922 (d'où les annonces de recherches de personnel en 1922). Il décède à Ramet-Yvoz, le 20 novembre 1929. Par contre son épouse et sa fille quitte la villa pour être domiciliée à Liège le 4 septembre 1930. La fille Antoinette est filleule de Auguste Greiner époux de la soeur d'Henri ! (voir page suivante). Après le décès de Henri Wolders, le bien est proposé

d'abord en location, puis mis en vente. Voici les extraits de la presse de 1930. Et en dessous, une autre carte postale reprenant aussi des personnages.

YVOZ-RAMET. A louer
présentement, la jolie
Propriété de la RA-
MIERE, en face du
passage d'eau de Cho-
kier, villa spacieuse,
dernier confort, gara-
ge, vaste potager, serre
jardin d'agrém., tennis,
install. pr élevage et
petite ferme. Superficie
2 1/2 hect. Prendre
condit. et permis visite
chez Notaire DETIEN-
NE, Liège, 15, Bd d'A-
vroy et SADZOT, à
Yvoz - Ramet.

La Meuse du 5 04 1930

**Etude du Notaire DETIENNE, 15 boulevard
d'Avroy, 15, Liège.**

**Jeudi 18 septembre 1930, à 10 heures, à la
Justice de Paix, 2me canton de Liège, adjudica-
tion définitive, seconde séance, d'une JOLIE
PROPRIETE DE CAMPAGNE, à YVOZ-RAMET,
dénommée « LA RAMIERE », en face du pas-
sage d'eau de Chokier, villa, dépendances, ga-
rage, grand jardin, tennis, etc. Voir détail aux
affiches. Superficie d'un tenant de 2 ha. 22
ares 22 centiares.**

**Le mercredi et vendredi, de 2 à 4 h.,
visite des permis du notaire.
Mise à prix : 250.000 francs.**

La Meuse du 13 09 1930

source : KBR



Je pense que cette carte a été prise dans la période Wolters, mais sans certitude. Dans ce cas, le personnage avec l'ombelle serait Mme Wolters-Dor et l'enfant Antoinette Wolters. D'après le recueil de cartes postales, tome 1 édité par la commission historique, il est indiqué : "*Les derniers propriétaires, les Pères de Scheut, en firent une maison de repos pour les missionnaires retraités et malades. Propriété acquise par la société Phénix Aluminium*". Et j'ajouterais que ce serait après 1962, année à laquelle on envisage la création de Phénix Aluminium. Coll. de l'auteur

**HYMENEË. — Mardi a été célébré, en
l'église Sainte-Marie des Anges, le ma-
riage de Mlle Antoinette Wolters, fille de
Mme Henri Wolters, avec M. Albert Or-
ban, fils de M. et Mme Gustave Orban.
Le lunch a été donné au château de
Lavaux, à Esneux, chez M. Auguste
Greiner, parrain de la mariée.**

La Meuse du 25 mai 1938

On constate dans l'article de presse ci-contre, que le parrain de la mariée, Antoinette, la fille d'Henri, est Auguste Greiner (1874-1947). Ce dernier a épousé la soeur d'Henri Wolters : Antoinette (Antonetta Wilhelmina Maria Francisca née aussi à Venlo) Wolters (1872-1948). Auguste Greiner est le

fils d'Adolphe Greiner, Directeur Général de Cockerill qui a épousé Hélène Chaudoir. Nous sommes dans le même monde, celui des industriels et notables liégeois.

UNION COOPÉRATIVE

Complément à l'article sur le magasin place des Thiers (voir première partie du cahier sur l'entre deux guerres)

Heureuse surprise, entre les deux parutions sur "l'entre deux guerres" ! j'ai reçu une photo trouvée par Jean-Louis Col soul. Une bien meilleure photo du magasin de l'Union Coopérative situé sur les Thiers.

Cette photo de la place des Thiers, avec un "tram vert", installé par décision du Collège échevinal, apparemment en 1968, dans le but d'y créer un local pour les gens du quartier, se trouvait sur facebook avec la légende : *Les Trams verts de Liège Seraing - Ramet Haut, la 320 - 02/09/1968 - Louis Clessens...* La mémoire est ainsi faite qu'avec mon épouse on se demandait quand on avait enlevé ce tram ! Plus moyen de s'en rappeler, et pourtant on n'habite pas loin ! ...

Une autre rame du tram vert, a été installée et utilisée par Anna Galler la veuve Lemans Henri, sur la place F. Gérard, la friterie (la 2ième) bien connue des anciens. Cette "petite histoire", au cours des ans, des époux Lemans-Galler, vous la trouvez, sur le site.



Photo de Louis Clessens - le tram vert sur la place des Thiers et derrière celui-ci, de l'autre côté de la rue, le magasin alimentaire de l'Union Coopérative, avec l'employée sur le devant de sa porte

FÊTES DU CENTENAIRE DE LA BELGIQUE, EN 1930

Patience est le maître mot ! A l'époque des premiers écrits, sur l'entre deux guerres, j'ai hésité et puis finalement attendu, avant de parler des fêtes pour les 100 ans de la Belgique, il me fallait trouver des images intéressantes... Et dernièrement, 2 photos du cortège lors de cette fête et 1 prise au cimetière sont apparues, en vente sur un site connus ... C'est heureusement Christine Martin (commission historique) qui a pu les obtenir. Gentillement, elle m'en donne l'accès. Pour la visibilité, les originaux ont dû être arrangés.

L'événement se passe sous la législature (1927-1933) du Bourgmestre Paul Wauters (dont je n'ai pas le portrait). Le collège comprend Mrs Galand et Crépin, comme Echevins et M. Pierre Kinable comme Secrétaire communal (Apparaissent-ils sur les images ?).

Je vous rapporte les décisions du Collège sur le sujet :

- le 25 juin 1930 : Une réunion de tous les représentants des sociétés locales de la commune aura lieu le vendredi 4 juillet à 7h et demi à la maison communale avec l'ordre du jour suivant : Création d'un comité spécial pour l'organisation d'une fête locale du centenaire.
- le 15 septembre 1930 : Lettre de M. Houbart, chef de service électrique, à la société John Cockerill faisant part au Collège qu'il met à sa disposition le matériel nécessaire à l'illumination de la façade de la maison communale, le jour de la fête du centenaire.
- le 24 septembre 1930 : Décide d'inviter le Conseil communal à assister au cortège historique qui se déroulera dimanche prochain, 28 courant, de même qu'au Te deum qui seront chantés dans chacune des églises à 9 heures. En outre, le

monument des soldats morts pour la Belgique sera illuminé et le cimetière restera ouvert jusqu'à 11 heures du soir. Une affiche invitant les habitants à pavoiser en ce jour, sera placardée dans la commune.



Voici les 2 photos d'un amateur (?), sauvegardée du temps. Il y a très peu de jeunes dans ce cortège historique . Et puis en 1930, nous sommes dans une période très difficile économiquement ! La commune, elle-même refuse souvent des projets, par défaut de finances. Il y a aussi l'opposition entre catholiques (Wauters) et les socialistes (Houba) . Nous sommes certainement rue Campagne (rue E. Malvoz) entre Yvoz et Ramet - photos coll. Christine Martin

La dernière photo, lors de la fête du centenaire de la Belgique. Elle est prise au cimetière devant le monument des combattants, à cette époque il évoque 1914-1918 (voir petite histoire sur Jules Brouns, sculpteur du monument).

Il est certain que les autorités sont présentes sur cette photo. Qui peut reconnaître Paul Wauters le Bourgmestre, ou d'autres ?

- photo coll. Christine Martin

